



Création d'une unité de capture de CO₂
et de production de carburant d'aviation
durable à Tartas et Bégaar.

Verbatim Concertation Projet ReStart

du 25 mars au 19 juin 2025

Réunion Publique d'Ouverture

SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

Mardi 25 mars 2025 de 18h30 à 20h30

Salle Polyvalente

Participant.es : 150
Nombre de questions : 33

Modérateur
Sébastien ALBERT

GARANTES CNDP :

Marion THENET
Hélène SARRIQUET

VERSO ENERGY :

Noëlle DE JUVIGNY
Victor LÉVY FRÉBAULT

RTE

David SERVANT
Kylia PIETTE

Intervenants externes aux maîtres d'ouvrage :

Laurent CIVEL Président de la CC du Pays Tarusate
Christian RIBEYROLLE - Dirigeant Ryam Tartas

Sébastien Albert - Modérateur

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue ici, dans cette salle polyvalente, pour cette réunion qui débute à 18h30.

Nous vous accueillons ce soir pour la première réunion d'une série dans le cadre de ce que l'on appelle la réunion d'ouverture de la concertation préalable concernant le projet Restart de Verso Energy. Cette concertation se déroulera du 25 mars, c'est-à-dire à partir d'aujourd'hui, jusqu'au 19 juin 2025.

Dans un instant, nous vous présenterons le programme de la soirée. Pour ma part, je me présente : je suis Sébastien Albert, modérateur de cette réunion. Mon rôle est d'assurer la bonne tenue des échanges ce soir. Je serai chargé de donner la parole aux différents intervenants, notamment à nos experts, à Mesdames les garantes, et bien entendu à vous tous.

Deux temps d'échange avec le public sont prévus ce soir. Vous pourrez alors poser vos questions et partager vos remarques ou réflexions autour de ce projet. Avant de commencer, je tiens à remercier chaleureusement la municipalité de Tartas pour son accueil dans cette salle polyvalente.

Je vais maintenant donner la parole, pour un mot d'accueil, à Monsieur Laurent Civel, Président de la Communauté de communes du Pays Tarusate.

Laurent Civel, Président de la Communauté de communes du Pays Tarusate

Merci. Bonsoir à toutes et à tous.

Je commence à prendre goût à venir dans cette salle polyvalente de Tartas, au vu des sujets importants que nous y abordons régulièrement. Je suis très heureux de constater que vous êtes nombreux ce soir ; cela témoigne de l'intérêt que vous portez à ces thématiques. Ce ne sont pas forcément les mêmes sujets que ceux que nous avons évoqués il y a quelques semaines, mais ce sont des sujets industriels tout aussi importants.

J'avais déjà exprimé l'intérêt que nous avons, ici sur le territoire, à accueillir des champions industriels, tels que ceux qui nous réunissent aujourd'hui. Plus encore, c'est l'avenir que nous souhaitons donner à notre tissu industriel qui est en jeu. Je rappelle, pour celles et ceux que cela concerne directement, que ce tissu industriel est un vecteur essentiel d'emplois et de qualité de vie.

Et cette qualité de vie, me semble-t-il, attire de plus en plus de monde. Nous n'avons en effet jamais été aussi nombreux à habiter sur le territoire du Pays Tarusate, comme le confirment les chiffres de l'INSEE.

Aujourd'hui, la situation est un peu particulière puisqu'il s'agit de la présentation d'un projet d'envergure : le projet Restart, porté par la société Verso Energy. Tous les jeunes gens qui sont derrière moi auront d'ailleurs l'occasion de se présenter, sous le contrôle des garantes de la commission nationale du débat public (CNDP).

C'est donc une organisation différente, et je dirais même, une organisation encore plus structurée. Nos amis de RTE, également présents ce soir, participent pleinement à ce cadre légal et réglementaire dans lequel s'inscrit le projet. Celui-ci vous sera présenté ce soir, dans le cadre de cette première étape officielle – après la conférence de presse qui s'est tenue la semaine dernière – d'une longue procédure. Une procédure dont, je vous le dis, vous n'avez pas fini d'entendre parler... ni de venir discuter ici.

Nous aurons d'ailleurs une prochaine réunion le 10 ou le 11 avril, cette fois au siège de la Communauté de communes, à laquelle vous êtes bien entendu conviés. L'objectif est clair : faire connaître le projet, répondre – comme nous l'avons fait lors de précédentes réunions – à l'ensemble de vos questions, à vos éventuelles inquiétudes, et si possible, soulever les difficultés... voire les résoudre.

Je suis donc très heureux d'être parmi vous ce soir. La dernière fois, c'était moi qui faisais circuler les micros ; cette fois-ci, j'ai bien compris que c'est vous qui vous en occuperez. C'est parfait : je vais pouvoir rester assis, et je vous assure, c'est un exercice très agréable !

Quoi qu'il en soit, je tiens à souligner que la transparence est, selon moi, le maître mot. C'est une valeur portée à la fois par Verso Energy, par l'ensemble des partenaires du projet, et bien sûr par les élus ici présents, que je salue également. Cette transparence guidera, j'en suis convaincu, toutes les relations que nous établirons à partir d'aujourd'hui, et dans la suite de ce processus.

Merci à vous pour votre attention.

>>> PRÉSENTATION DU DÉROULÉ DE LA RÉUNION

Sébastien Albert - Modérateur

Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur Civel.

Comme je vous l'indiquais en début de séance, cette réunion est structurée. Jetons ensemble un rapide coup d'œil au programme de la soirée :

- Dans un premier temps, nous allons vous présenter les modalités de la concertation. Ensuite, les maîtres d'ouvrage et les partenaires du projet se présenteront à leur tour.

Nous entrerons alors dans une première séquence consacrée au contexte réglementaire et technique du projet Restart. À l'issue de cette première partie, nous ferons une petite pause d'échange : ce sera votre premier temps de parole, au cours duquel vous pourrez poser vos questions.

- Ensuite, nous entrerons dans le vif du sujet avec la présentation du projet Restart à proprement parler. Ce sera suivi d'un deuxième temps d'échange, au cours duquel vous pourrez à nouveau intervenir. Nos intervenants de Verso Energy et de RTE seront là pour répondre à vos questions.

- Enfin, nous concluons la soirée tous ensemble.

Avant de commencer, je me permets de rappeler quelques règles de fonctionnement, car cette réunion s'inscrit dans un cadre très structuré. L'esprit de la soirée repose sur la bienveillance et l'écoute mutuelle.

Lors des temps d'échange, nous vous demanderons de lever la main pour demander la parole – je vous le rappellerai en temps voulu. Nous vous donnerons la parole dans l'ordre, les uns après les autres. Il est important de ne pas se couper la parole et surtout de bien attendre le micro avant de parler. Sur ce point, je serai un peu intransigeant. Pourquoi ? Parce que toute la soirée est enregistrée, dans un souci de transparence, et ces échanges seront restitués et mis à disposition sur le site internet dédié au projet Restart. Nous vous demanderons également de faire preuve de concision, tant dans vos remarques que dans vos questions. Cette consigne vaut aussi pour celles et ceux qui y répondront.

Voilà pour le cadre. Je crois que nous avons fait le tour, nous allons donc pouvoir démarrer cette soirée.

Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir, autour de la table, du côté de la Commission nationale du débat public (CNDP) – et nous les remercions pour leur présence – Mesdames Hélène Sarriquet et Marion Thenet, qui sont les garantes de la CNDP. Elles vont prendre la parole dans quelques instants pour vous expliquer leur rôle et leur mission dans le cadre de cette concertation.

Du côté de Verso Energy, nous entendrons Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, ainsi que Monsieur Victor Levy-Frébault, directeur du développement.

Et pour RTE, nous accueillons David Servant, pilote de projet, et Kylian Piette, chargé d'études concertation et environnement.

Je vais maintenant donner la parole à Mesdames les garantes de la CNDP, que je remercie encore pour leur présence.

Hélène Sarriquet - Garante de la CNDP

Bonsoir à toutes et à tous.

Je vais vous présenter très brièvement ce qu'est la Commission nationale du débat public (CNDP). Il s'agit d'une autorité administrative indépendante, c'est-à-dire d'une institution publique habilitée à prendre des décisions, mais qui ne dépend ni des responsables de projets ni des responsables politiques. Nous sommes donc totalement indépendants.

La CNDP défend un droit fondamental, inscrit depuis 2005 dans la Constitution française, à travers l'article 7 de la Charte de l'environnement. Cet article stipule que « toute personne a le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

Notre mission est donc de garantir ce droit à l'information et à la participation du public. Ce droit permet de se poser les bonnes questions à propos d'un projet :

- Pourquoi ce projet ?
- Comment va-t-il être mis en œuvre ?
- À quelles conditions ?

Autrement dit, ce droit ouvre le débat sur :

- Le bien-fondé du projet, c'est-à-dire son opportunité ;
- Les conditions à réunir pour sa réussite, au moment de sa mise en œuvre ;
- Les caractéristiques du projet, ses impacts sur l'environnement, et les moyens de les éviter, de les réduire ou de les compenser, selon le principe dit « ERC » (Éviter – Réduire – Compenser).

Et enfin, ce droit implique que l'information et la participation du public doivent être maintenues tout au long de la vie du projet, jusqu'à sa réalisation.

Pour remplir cette mission, la CNDP s'appuie sur six principes fondamentaux, qui sont au cœur de son fonctionnement :

1. L'indépendance : nous l'avons déjà dit, la CNDP et ses garants sont indépendants de toute partie prenante, qu'il s'agisse d'acteurs politiques ou de maîtres d'ouvrage.
2. La neutralité : la CNDP ne prend pas position pour ou contre un projet. Elle veille simplement à garantir un débat ouvert, équilibré et transparent.
3. La transparence : sur son propre travail comme sur les exigences posées au responsable de projet. Ce principe sera d'ailleurs, je crois, le maître mot de cette concertation autour du projet Restart.
4. L'argumentation : ici, il ne s'agit pas simplement d'être pour ou contre un projet, et de le dire avec force. Ce que nous attendons de chacun, c'est d'argumenter sa position. Car c'est dans les arguments que se trouve l'intérêt du débat, et non dans l'affichage de postures fermées.
5. L'égalité de traitement : chacun a droit au même traitement, qu'il soit élu, représentant d'un pouvoir public, membre d'une association ou simple citoyen. C'est un principe fondamental que nous veillerons à respecter scrupuleusement tout au long de cette concertation.
6. L'inclusion : enfin, la CNDP s'efforce d'aller à la rencontre de tous les publics, sur l'ensemble du territoire concerné.

Certains d'entre vous se sont peut-être interrogés sur l'organisation d'une réunion à Morcenx. Il ne s'agit pas d'une erreur : Morcenx fait bien partie du périmètre défini pour le projet. Cette réunion a été délocalisée volontairement afin d'être au plus proche de chacun d'entre vous.

Voilà pour les principes fondamentaux et pour le rôle de la CNDP.

Avant de passer la parole à Marion Thenet, je souhaiterais attirer votre attention sur un point particulier : la CNDP traverse actuellement une période délicate. En effet, un projet de loi est en cours d'examen. Il prévoit d'exonérer certains projets industriels – y compris de grande ampleur – de toute concertation préalable obligatoire, et ce, en dépit de l'article constitutionnel que je viens de vous citer. C'est un moment critique pour notre institution. Je tiens à préciser que la CNDP n'est pas là pour empêcher la réindustrialisation de la France, bien au contraire. Depuis 25 ans, elle accompagne les projets à travers des débats publics. Sur une centaine de débats organisés, seuls trois projets ont été abandonnés à l'initiative des maîtres d'ouvrage. En revanche, 66 projets ont été améliorés grâce à la participation du public.

Je ne pouvais pas conclure cette intervention sans remercier le maître d'ouvrage, qui, lors de la conférence de presse récente, a exprimé son soutien à la CNDP et à la grève du jour du personnel. Marion Thenet et moi-même nous y associons pleinement.

Merci à vous de m'avoir écoutée.

Marion Thenet - Garante de la CNDP

Bonsoir à toutes et à tous.

Je me joins à Hélène pour vous remercier chaleureusement d'être venus aussi nombreux ce soir, surtout pour une première réunion. C'est un excellent signal, et c'est vraiment dans cet esprit que nous souhaitons que la concertation se déroule : avec une forte participation du public, car plus vous êtes nombreux, plus les échanges sont riches.

Nous espérons que cette dynamique se maintiendra tout au long de la concertation, qui, je le rappelle, court jusqu'au 19 juin. Pour entrer dans le concret, si beaucoup connaissent maintenant les missions de la CNDP, tout le monde ne sait pas forcément ce qu'est une concertation préalable, ni ce que recouvre notre rôle de garantes. Comme son nom l'indique, cette concertation intervient en amont du projet. Et c'est important, car cela signifie que nous sommes à un stade où tout n'est pas encore décidé, mais aussi qu'il manque encore certaines informations.

Cela peut parfois générer de la frustration : vous poserez peut-être des questions auxquelles le porteur de projet ne pourra pas répondre tout de suite, tout simplement parce que nous sommes dans une phase exploratoire.

L'enjeu est donc de trouver le bon équilibre : disposer d'assez d'éléments pour permettre un débat sincère, tout en reconnaissant que des études sont encore en cours. C'est pourquoi certaines réponses ne seront pas immédiatement disponibles, notamment en ce début de concertation.

- Concertation préalable vs concertation continue

Nous sommes actuellement dans une concertation préalable, qui dure trois mois. Mais il faut savoir qu'une concertation continue prendra le relais jusqu'à l'enquête publique. Cela signifie que la participation du public ne s'arrêtera pas au 19 juin : de nouveaux éléments seront communiqués et discutés au fur et à mesure de l'avancée du projet.

- Une étude de contexte menée en amont

Avec Hélène, nous avons commencé à travailler en octobre ou novembre derniers, en allant à la rencontre d'un grand nombre d'acteurs du territoire, dans le cadre d'une étude de contexte. Cette étape a permis de cerner les enjeux locaux, même si, bien sûr, il peut toujours y avoir des « trous dans la raquette ». Ces trois mois de concertation servent justement à associer le plus grand nombre de personnes possible, y compris celles qui n'avaient pas été rencontrées en amont.

Nous avons demandé à tous les interlocuteurs rencontrés de relayer l'information autour d'eux, et il est clair que cela a fonctionné puisque vous êtes très nombreux ce soir.

- Le dossier de concertation

Cette phase préparatoire a également permis de co-construire, avec le maître d'ouvrage, le dossier de concertation que vous avez entre les mains ou que vous trouverez sur la plateforme numérique. Ce dossier est perfectible et évolutif : il sera amendé au fil des échanges pour s'enrichir de vos contributions.

- Un processus itératif et collectif

Notre rôle est de veiller à ce que les questions posées reçoivent une réponse, même si cette réponse n'est pas immédiate. Si le temps vient à manquer ce soir, ou si les informations ne sont pas encore disponibles, nous inviterons le porteur de projet à répondre a posteriori, via la plateforme ou dans les comptes rendus.

Et si, à un moment donné, une question n'a pas de réponse du tout, nous vous demanderons de justifier pourquoi et de donner un horizon temporel pour une réponse future. Nous serons attentives et vigilantes à ce que cela soit respecté.

- Qualité des contributions

Il est également essentiel de rappeler que nous ne sommes pas dans une logique quantitative, mais qualitative. Une question posée par une seule personne a autant de poids que si cent personnes posent la même. Ce qui compte, ce sont les arguments, pas leur nombre. L'argumentation, encore une fois, est au cœur de cette démarche.

- Bilan de la concertation

Une fois la concertation terminée, le 19 juin, nous aurons un mois, jusqu'au 19 juillet, pour établir un bilan de l'ensemble de cette période. Ce bilan sera rendu public et comprendra :

- les contributions du public,
- les réponses apportées,
- mais aussi les questions restées sans réponse.

Ce sera au porteur de projet – Verso Energy et RTE – de répondre à ce bilan dans un délai de deux mois. Et seulement ensuite pourra démarrer la concertation continue, avec d'autres formats, à définir.

Je précise que tout cela se fait sous réserve que le projet soit maintenu. Il est tout à fait possible, en fonction de ce qui ressort de cette concertation, que le porteur de projet décide de ne pas poursuivre. Cette décision lui appartient, et elle sera formalisée dans ce que l'on appelle le mémoire en réponse.

- Un projet perfectible, ouvert à la co-construction

Ce que vous découvrez ce soir n'est qu'un point de départ. La concertation doit permettre d'enrichir le projet, voire d'imaginer des alternatives, qu'elles soient techniques ou d'un autre ordre. Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte vos remarques pour faire évoluer le projet dans une logique de co-construction.

- Favoriser les contributions collectives via la plateforme

Enfin, un mot sur les modalités de contribution : vous avez nos coordonnées, et vous pouvez bien sûr nous écrire directement. Mais nous vous encourageons vivement à passer par la plateforme numérique. Pourquoi ? Parce que cela garantit que tout le monde puisse voir les questions posées et les réponses apportées. Cela enrichit le débat, en toute transparence. Bien sûr, pour des sujets personnels ou spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter directement.

Je sais que j'ai été un peu longue, mais il me semblait essentiel que ces éléments soient bien compris de tous dès le départ. Merci à vous pour votre attention. Et n'hésitez pas à nous interpeller à tout moment pendant cette concertation, nous sommes là pour ça.

Sébastien Albert - Modérateur

Merci beaucoup. À vous Madame De Juvigny, votre micro est là et donc on vous laisse la parole pour nous parler des modalités, notamment de cette concertation.

Noëlle de Juvigny - Verso Energy

Bonjour à toutes et à tous,

Nous allons nous présenter plus en détail dans un instant, mais pour introduire notre intervention, je souhaitais rappeler que nous avons co-saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) en septembre 2024, comme l'ont précisé les garantes. Il s'agit d'une co-saisine, car nous sommes co-maîtres d'ouvrage du projet avec RTE.

Concrètement, Verso Energy est maître d'ouvrage du projet d'usine de carburant de synthèse, tandis que RTE est maître d'ouvrage pour la partie relative au raccordement électrique de cette future usine.

Nous avons à cœur que cette concertation préalable permette à chacun de s'informer pleinement sur le projet, de bien comprendre sa nature, ses enjeux et ses effets, et ce, en respectant tout particulièrement les principes d'inclusion et de transparence. Je souhaite d'ailleurs remercier Mesdames les garantes pour leur précieuse collaboration dans la préparation de cette concertation, qui démarre officiellement aujourd'hui.

Nous avons mis en place, en accord avec les garantes, un périmètre de concertation, c'est-à-dire un territoire sur lequel se concentrent nos actions d'information et de communication. Ce périmètre est constitué de l'ensemble des communes du Pays Tarusate, auquel s'ajoute une commune complémentaire : Morcenx-la-Nouvelle. Cette dernière fait partie du périmètre car elle abrite le poste électrique de Cantegrit, qui est envisagé comme un point de raccordement potentiel au réseau électrique existant.

Au total, le périmètre de concertation couvre 18 communes.

Pour informer les habitants de ce territoire, plusieurs supports de communication ont été déployés :

- Des affiches communicantes, comme celles que vous voyez ici sur le présentoir, ont été affichées dans toutes les mairies et les principaux commerces du périmètre.
- Un dépliant de synthèse a également été élaboré et a été envoyé par voie postale à tous les foyers situés dans ce périmètre.

(À ce moment-là, Noëlle De Juvigny réagit à une remarque dans la salle.)

Ah, j'entends beaucoup de «non»... apparemment, certains ne l'ont pas encore reçu.

Interaction de Marion Thenet (CNDP)

Pardon ? Oui, je pense qu'il y a... enfin, je sais qu'au niveau de La Poste, les délais peuvent parfois être un peu longs. L'envoi a bien été effectué, mais il y a toujours un temps de latence entre l'impression, la livraison aux services postaux, et la distribution effective.

Donc il est probable que vous ne l'ayez pas encore reçu, ce qui serait compréhensible à ce stade. Nous allons tout de même vérifier. C'est vrai qu'il y a toujours quelques erreurs dans ce type de démarches logistiques, mais je suis tout de même surprise d'entendre autant de personnes dire qu'elles ne l'ont pas reçu.

Cela dit, il ne s'agit pas forcément d'une erreur. Il faut aussi prendre en compte le temps nécessaire à :

- l'impression du dépliant,
- sa livraison à La Poste,
- et enfin, son envoi aux foyers concernés.

Et comme l'impression n'a été réalisée qu'il y a quinze jours, il est très possible que les envois soient en cours.

Mais quoi qu'il en soit, nous allons vérifier.

(Puis, s'adressant à l'ensemble de la salle :)

Juste pour être sûre : personne n'a reçu le dépliant dans la salle ? C'est bien ça ?

(Bruit d'assentiment dans la salle)

Bon, alors effectivement, il semble que la distribution soit encore en cours. Mais je vous rassure, cela va arriver très prochainement, incessamment sous peu.

Noëlle de Juvigny (Verso Energy)

Poursuite de la présentation des modalités de la concertation

Donc, comme je le disais, vous allez prochainement recevoir ce dépliant de synthèse dans vos boîtes aux lettres. Mais sachez qu'il est d'ores et déjà téléchargeable sur le site internet dédié à la concertation, à l'adresse suivante : restart-concertation.eu sur ce site, vous retrouverez l'ensemble des documents d'information en téléchargement.

Ce dépliant est une présentation succincte du projet, et il contient un coupon T détachable qui vous permet de nous faire parvenir, sans frais, vos questions, remarques, observations ou avis. Toutes les contributions reçues feront l'objet d'une réponse de notre part, et seront publiées de manière anonyme sur le site internet.

Il en va de même pour les questions que vous pourriez adresser aux garantes de la CNDP : elles seront également publiées anonymement, accompagnées de leurs réponses.

Un autre document important est le dossier de concertation. C'est le document le plus complet, qui contient 84 pages d'information détaillée sur le projet. Il est bien plus étoffé que le dépliant et constitue la base de référence de cette concertation. Vous y trouverez des informations techniques, réglementaires, environnementales et sur les enjeux économiques du projet.

Nous avons également mis en place des outils de communication complémentaires, comme :

- Des panneaux d'exposition,
- Un kit numérique permettant aux mairies et communautés de communes de relayer l'information,
- Et bien sûr, le site internet, sur lequel vous trouverez également une rubrique « Exprimez-vous ».

Cette dernière vous permet de poser vos questions soit :

- Par courrier postal,
- Soit en remplissant directement un formulaire de contact en ligne.

Calendrier de la concertation

La concertation se déroule, comme cela a été dit, du 25 mars au 19 juin 2025. Durant cette période, nous organiserons cinq rendez-vous publics :

1. La réunion d'ouverture, ce soir même
2. Trois ateliers thématiques pour approfondir certains volets du projet :
 - Le 10 avril : un atelier dédié à la filière e-SAF (carburants de synthèse durables pour l'aviation) et au CO₂ biogénique. Nous y présenterons les acteurs de la filière, son fonctionnement, ainsi que les enjeux associés.
 - Le 15 avril à Bégaar : un focus sur le raccordement électrique et l'approvisionnement énergétique, avec un point sur les technologies déployées et sur la réglementation des e-carburants.
 - Le 20 mai à Morcenx-la-Nouvelle : un atelier consacré aux effets du projet sur :
 - L'environnement,
 - L'emploi,
 - La formation,
 - L'intégration paysagère,
 - Et la maîtrise des risques.
3. Et enfin, une réunion de synthèse et de clôture, qui se tiendra le 10 juin à Tartas.

Rencontres de proximité

En complément des cinq réunions publiques, des rencontres dites «de proximité» sont également prévues. Il s'agit d'aller au-devant des publics, dans différents lieux du territoire. Voici les dates déjà planifiées (également consultables dans les documents d'information) :

- Le 4 avril : animation avec l'association Tartas Accueil.
- Le 9 avril : présentation du projet auprès des salariés de RYAM.
- Le 10 avril : autre présentation du projet (lieu non précisé ici, probablement en lien avec RYAM).
- Le 21 mai :
 - Présentations sur les parkings ou galeries de Carrefour Tartas et de Leclerc Rion-des-Landes.
 - Animation interactive auprès de lycéens à Morcenx-la-Nouvelle.

Vous retrouverez toutes ces dates et informations dans les supports de communication diffusés et bien entendu sur le site internet de la concertation.

Sébastien Albert - Modérateur

Voilà, nous allons maintenant passer à la présentation des co-maîtres d'ouvrage, avec l'intervention de Monsieur Victor Lévy-Frébault.

Victor Lévy-Frébault - Verso-Energy

Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis Victor Lévy-Frébault, directeur du développement chez Verso Energy, et je vais vous présenter en quelques mots notre entreprise.

Verso Energy a été créée en 2021 par Xavier Caïtucoli, ancien président-directeur général de Direct Énergie, qui était le troisième fournisseur d'électricité et de gaz en France. Direct Énergie a été vendue à Total Énergies en 2019. Suite à cette vente, Xavier Caïtucoli s'est associé à Antoine Huard, ancien directeur général de Générale du Solaire, spécialiste du développement de projets photovoltaïques, pour fonder Verso Energy.

Verso Energy regroupe aujourd'hui plusieurs actionnaires :

- Crescendix,
- Eiffel Investment Group,
- ENGIE Holding,
- Et le groupe AMS.

Nous développons actuellement trois grandes activités au sein de Verso Energy :

1. Le développement de centrales solaires partout en France, principalement au sol. Ces centrales ne sont pas connectées directement aux usines mais injectent leur production dans le réseau RTE, qui assure ensuite l'alimentation électrique des sites industriels.

À noter : il n'y a pas de centrale solaire prévue à Tartas pour le projet que nous allons vous présenter ce soir. Toutefois, toutes les centrales que nous développons servent à alimenter nos projets industriels d'hydrogène et de carburants de synthèse.

2. Nous associons à ces centrales solaires des unités de batteries, afin d'optimiser la productivité. Comme vous le savez, l'énergie renouvelable est intermittente. Les batteries permettent de stocker l'électricité excédentaire, par exemple en milieu de journée, et de la restituer en soirée, lorsque la demande est plus forte. Cela permet d'augmenter la disponibilité de l'énergie produite.

3. Enfin, notre cœur d'activité repose sur le développement de grands projets industriels d'hydrogène et de carburants de synthèse.

Aujourd'hui, nous développons :

- 7 projets industriels : 6 en Europe, 1 aux États-Unis,
- Et parmi eux, 4 projets sont en France.

Quelques chiffres clés sur Verso Energy

- 3,5 gigawatts de projets en développement, toutes activités confondues :
 - 2 GW pour les projets solaires,
 - 1,5 GW pour les projets d'hydrogène et de carburants de synthèse.
- 70 collaborateurs,
- Une présence nationale et internationale, avec une carte (présentée à l'écran) montrant :
 - En jaune, les projets photovoltaïques,
 - En bleu, les projets de carburants de synthèse.

Implantations de projets similaires en France

Le projet Restart, que nous vous présentons ce soir, s'inscrit dans une logique plus large. Des projets similaires sont actuellement en développement sur d'autres territoires, notamment :

- Rouen, sur le territoire de la communauté d'agglomération,
- La Haute-Vienne, à Saillat-sur-Vienne à côté de Limoges
- Épinal, dans le département des Vosges,
- Origny-Sainte-Benoîte, dans l'Aisne,
- Et un second projet également à Rouen.

Par ailleurs, nous développons aussi trois projets d'hydrogène de taille intermédiaire.

Je vais maintenant laisser la parole à RTE, notre co-maître d'ouvrage, pour la suite de cette présentation.

David Servant, pilote de projet - RTE

Présentation de RTE et de sa mission dans le projet Restart

Bonjour à toutes et à tous, je suis David Servant, pilote de projet chez RTE, en charge du raccordement du projet Restart au réseau public de transport d'électricité.

Quelques mots sur RTE et nos missions principales :

1. Exploiter et maintenir le réseau électrique : c'est notre cœur de métier. Nous veillons au bon fonctionnement et à la sécurité du réseau électrique à haute et très haute tension en France.
2. Développer le réseau : cela consiste notamment à raccorder les nouveaux acteurs de l'électricité. Cela inclut les producteurs d'e-SAF (carburants de synthèse pour l'aviation) ou d'autres types de production électrique innovante. Le projet Restart entre pleinement dans cette logique.
3. Éclairer les décisions publiques : nous publions régulièrement des rapports de référence, tels que :
 - les «Futurs énergétiques 2050»,
 - ou le SDDR (Schéma décennal de développement du réseau), présenté récemment.

Ces documents permettent d'informer les choix politiques en matière d'énergie, en fournissant une expertise technique indépendante sur les besoins et les évolutions du système électrique français.

Le rôle de RTE dans le système électrique

RTE est au centre du système électrique français. Nous gérons le réseau de 63 000 volts à 400 000 volts, c'est-à-dire les lignes à haute et très haute tension, qui forment l'ossature du transport d'électricité à l'échelle nationale.

En revanche, la gestion de la partie basse tension – c'est-à-dire du 20 000 volts jusqu'aux 220 volts qui alimentent directement vos logements – est assurée par des distributeurs d'énergie comme Enedis.

Les acteurs qui se raccordent directement au réseau de transport public sont des grands producteurs ou consommateurs d'électricité, par exemple :

- les centrales nucléaires,
- les grands parcs photovoltaïques ou éoliens,
- des acteurs industriels d'envergure comme la SNCF,
- ou encore RYAM, ici à Tartas, qui est déjà raccordé au réseau de transport.

Et demain, peut-être, ce sera le cas du projet Restart.

>>> OUVERTURE DU PREMIER TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC

Sébastien Albert - Modérateur

Merci, Monsieur Lévy-Frébault.

Nous allons maintenant ouvrir le premier temps d'échange. Avant de commencer, je me permets de rappeler quelques règles importantes, car, comme je vous l'ai expliqué en début de séance, l'ensemble de cette réunion est enregistrée et sera ensuite retranscrite et mise en ligne sur le site internet du projet Restart.

Je vous demanderai donc de :

- Lever la main lorsque vous souhaitez intervenir,
- Attendre que Nolwenn vienne jusqu'à vous avec le micro,
- Parler clairement dans le micro, c'est essentiel pour que votre intervention soit bien enregistrée,
- Indiquer votre prénom et votre nom, et si vous le souhaitez, le nom de votre commune,
- Et enfin, de faire preuve de concision, en allant droit au but dans vos questions ou remarques.

Ce temps d'échange est consacré exclusivement à la première partie que nous venons de vous présenter, à savoir le contexte réglementaire et technique du projet, ainsi que les grands principes du fonctionnement de la concertation.

Le projet Restart en tant que tel vous sera présenté juste après, de façon plus détaillée, et vous disposerez alors d'un deuxième temps d'échange pour poser toutes vos questions à son sujet.

Je crois que tout est dit. Nous allons donc pouvoir débiter. Monsieur, je vous en prie, si vous souhaitez intervenir, donnez-nous votre prénom et votre nom, et nous vous passons le micro.

QUESTION N°1

Stéphane Branquart, habitant de Tartas

Bonsoir.

J'ai une question qui concerne la préparation de cette réunion et plus généralement la tenue des débats.

Je voudrais savoir quelle a été la nature des échanges entre les représentants industriels et les élus ou techniciens des collectivités territoriales concernées.

Autrement dit :

- Est-ce qu'il y a eu des réunions préalables entre ces acteurs ?
- Quelle a été la teneur de ces échanges ?
- Et existe-t-il des comptes rendus ou des documents relatant ces réunions préparatoires entre les industriels et les représentants des collectivités ?

QUESTION N°2

Daniel Verdier, habitant de Meilhan

Bonsoir.

Je souhaitais intervenir à propos de la conférence de presse qui a eu lieu la semaine dernière. Lors de cette conférence, il a été indiqué que la Sepanso serait favorable au projet.

Nous ne savons ni qui a avancé cette affirmation, ni comment cette information a été reprise par le journaliste. En tout cas, je tiens à dire très clairement que nous inscrivons totalement en faux par rapport à cette déclaration.

La Sepanso n'a pas étudié le projet à ce jour, et nous ne sommes donc pas en mesure de nous prononcer.

Même si ce point n'a pas encore été relayé dans la presse, il nous semble important de faire un démenti clair dès ce soir, car il s'agit d'une information erronée, voire volontairement erronée, ce qui nous dérange profondément.

QUESTION N°3

Intervenant anonyme

J'ai une question : pourquoi produire du e-fuel spécifiquement pour l'aviation ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Je m'explique : on le sait tous, aujourd'hui, l'avion est principalement utilisé à des fins touristiques.

Alors je m'interroge : n'aurait-il pas été plus pertinent ou plus durable, peut-être, d'envisager une autre utilisation de ces énergies, qui me semblent précieuses ?

Réponse de Noëlle de Juvigny - Verso Energy

Concernant la question sur la nature des échanges avec les élus et les techniciens des collectivités territoriales, oui, bien sûr, il y en a eu.

Le projet a été présenté aux élus, à la fois au niveau de la Communauté de communes du Pays Tarusate et aux communes concernées. Il a également été présenté à d'autres échelons institutionnels, notamment :

- à la Région,
- ainsi qu'à différents services de l'administration de l'État.

Le projet fait également l'objet d'un suivi régulier en préfecture et sous-préfecture.

Même si nous sommes encore très en amont, nous avons déjà des échanges établis avec des services comme :

- la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement),
- et la DDT (Direction départementale des territoires).

Ces échanges prennent la forme de groupes de travail autour d'une dizaine de grands sujets, car le projet est complexe et mobilise de nombreuses problématiques techniques.

Cela nécessite une coordination étroite entre les différents services de l'État, ainsi qu'un travail d'information régulier à destination des élus.

Interaction de Marion Thenet

Excusez-moi juste je me permets il y a une question sur les fameux comptes rendus de ces réunions, est ce qu'elles sont disponibles ? Est ce que c'est disponible si oui ou non.

Réponse de Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Concernant tout d'abord la question sur l'existence de comptes rendus des échanges avec les élus et les techniciens des collectivités :

Non, il n'existe pas à ce jour de comptes rendus formels disponibles.

Nous avons effectivement eu des échanges réguliers dans le cadre de la préparation du projet, mais ceux-ci n'ont pas donné lieu à des comptes rendus diffusables pour le moment.

Si cela constitue une demande de votre part, nous en tiendrons bien sûr compte, dans l'esprit de transparence qui guide cette concertation. L'objectif est bien d'écouter et de répondre aux attentes exprimées pendant ces échanges.

Sur la deuxième question, à propos de la Sepanso, je souhaite apporter une mise au point personnelle, puisque c'est moi-même qui ai tenu les propos en question lors de la conférence de presse. Je tiens à préciser que je n'ai pas dit que la Sepanso était favorable au projet, et je vais être très clair sur ce point. Lors de la conférence, un journaliste nous a demandé si nous avions présenté le projet aux associations, et quelles réactions nous avons reçues. J'ai alors répondu que oui, nous avions présenté le projet à un représentant de la Sepanso, et j'ai indiqué que nous n'avions pas perçu d'objection particulière lors de cet échange. C'est cette formulation, visiblement maladroite, qui a été interprétée à tort par le journaliste comme une position favorable de la Sepanso.

Je m'en excuse sincèrement si cela a pu heurter ou induire en erreur. Ce n'était absolument pas mon intention, et je comprends parfaitement que cette interprétation ait pu vous déranger. Je vous invite, bien entendu, à exprimer librement votre position tout au long de cette concertation.

Vous aurez notamment la possibilité de rédiger un cahier d'acteur, qui pourra être présenté lors de la réunion publique de clôture. C'est un outil prévu pour permettre à chacun d'exposer sa position, ses arguments, ses réserves ou ses propositions.

Encore une fois, je suis désolé pour cette confusion, et je vous remercie pour votre intervention. La question du journaliste portait sur la présentation du projet aux associations, et nous avons simplement essayé de répondre en toute transparence, sans volonté de déformer les faits.

Noëlle de Juvigny - Verso Energy

La troisième question portait sur le «pourquoi» : pourquoi produire du e-fuel pour les avions ?

Autrement dit, pourquoi chercher à décarboner l'aviation ?

La réponse principale, c'est précisément pour répondre à l'enjeu climatique. Le secteur aérien émet du CO₂, et en 2019, ces émissions représentaient près de 1,3 milliard de tonnes de CO₂ à l'échelle mondiale.

Selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie, si aucune action n'est engagée, ce chiffre pourrait doubler d'ici 2050. Chaque secteur doit donc prendre sa part dans la transition énergétique, y compris celui de l'aviation.

Il y a, bien sûr, plusieurs leviers à activer simultanément :

- Promouvoir la sobriété, c'est-à-dire réduire les usages non essentiels,
- Améliorer l'efficacité énergétique des appareils et des infrastructures,
- Et enfin, substituer les carburants fossiles par des carburants durables, comme les e-SAF.

C'est une action globale, qui doit être menée sur tous les fronts.

Un autre aspect important est que ce type de projet permet non seulement de répondre aux objectifs de décarbonation de la France et de l'Union européenne, mais aussi de :

- Donner aux acteurs de l'aérien les moyens de se conformer à leurs obligations réglementaires,
- Déployer une nouvelle filière industrielle verte sur le territoire national,
- Et contribuer à la souveraineté énergétique de la France, en produisant localement des carburants de nouvelle génération.

C'est donc pour l'ensemble de ces raisons que le projet fait sens et que nous le portons aujourd'hui.

QUESTION N°4

Laurence Motoman

J'aurais une question concernant la multiplication des projets industriels de production de carburants dits «kérosène», à base de biomasse forestière, ici en région Nouvelle-Aquitaine.

Nous avons déjà plusieurs projets en cours ou à l'étude :

- Un projet dans le Lot-et-Garonne,
- Le projet e-cho, dans les Pyrénées-Atlantiques,
- Le projet Lichen, en Haute-Vienne, que vous portez également,
- Et ici, Restart, dans les Landes, qui semble, lui aussi, s'appuyer sur un approvisionnement en bois, ou du moins sur la biomasse forestière.

Or, on observe actuellement des tensions importantes sur la filière bois-énergie, avec des difficultés d'approvisionnement croissantes. Cela soulève des interrogations sur la durabilité de ce type de projets à moyen et long termes.

Ma question s'adresse donc en partie à la CNDP :

Est-ce qu'il est envisagé d'avoir une analyse globale de l'ensemble de ces projets, en particulier sous l'angle de :

- L'approvisionnement en biomasse forestière,
- L'état de la ressource forestière aujourd'hui,
- Et des perspectives à venir, en tenant compte des scénarios de renouvellement des forêts ?

En effet, on parle d'énergie renouvelable, mais jusqu'à quand peut-on réellement considérer la biomasse comme telle, si la capacité de renouvellement des forêts devient incertaine ?

Il faudrait également, à mon sens, mettre en balance :

- Les besoins industriels croissants, liés à l'amélioration des procédés et à l'accélération des chaînes de production,
- Et la capacité naturelle de captation du carbone par les forêts et les sols forestiers, qui joue un rôle majeur dans l'équilibre climatique.

Est-ce que vous pouvez nous apporter une réponse globale sur ce sujet, notamment concernant les plans d'approvisionnement, les impacts sur la ressource forêt et les limites de ce modèle à long terme ?

QUESTION N°5

Intervenant anonyme

Oui, bonsoir. J'aimerais poser une question concernant la consommation d'eau du projet.

Sur l'un de vos diapositives, j'ai vu qu'il était indiqué que le projet allait consommer de l'eau, sans doute en quantité importante.

Ma question est la suivante :

Quelle quantité d'eau allez-vous consommer ? Sur quelle durée ? Quelle sera la source de cette eau ? Et surtout, comment peut-on s'assurer que cette ressource sera toujours disponible, notamment au niveau des nappes phréatiques ou du sous-sol ?

On le sait, la ressource en eau est de plus en plus limitée, c'est une ressource extrêmement précieuse, et les épisodes de stress hydrique vont devenir de plus en plus fréquents dans les années à venir. J'aimerais donc savoir comment vous anticipez cela, et ce que vous mettez en place pour éviter que le projet ne contribue à aggraver la pression sur la ressource en eau, notamment en cas de sécheresse.

Sébastien Albert - Modérateur

Merci pour cette question.

Alors, je ne suis que modérateur, mais il me semble que la réponse détaillée à votre question – notamment sur la quantité d'eau consommée, sa provenance, et les mesures de précaution mises en place – sera apportée dans la présentation du projet Restart, qui va suivre immédiatement.

Tous les chiffres et éléments techniques relatifs à la ressource en eau seront abordés à ce moment-là.

Merci encore.

Au fond, à droite, je crois qu'il y avait une ou deux mains levées... Voilà, Monsieur, je vous en prie.

Vous êtes un peu dans l'ombre, mais nous vous voyons bien. D'ailleurs, pour l'anecdote, nous avons prévu 120 à 130 chaises, et vous devez être près de 150 dans la salle. C'est une belle participation, merci à toutes et à tous.

Allez-y, Monsieur.

QUESTION N°6

Jean-Marie Veyrou, habitant de Tartas

Bonsoir. J'ai entendu dire qu'il y aurait une usine qui s'implanterait à côté de l'usine RYAM, sur un terrain de 30 hectares, et que cette usine serait destinée à produire du kérosène.

Or, en regardant le document que vous nous avez distribué, je ne vois aucune mention de kérosène. Il est question uniquement de méthanol. Donc ma question est simple : comment produit-on du kérosène à partir de méthanol ?

Parce que tel quel, je ne comprends pas bien comment cela s'articule.

Je voulais également rebondir sur la question du bois, et apporter une précision.

Il faut savoir que la forêt des Landes ne sert pas uniquement les industries locales : elle approvisionne aussi l'usine de Saint-Gaudens, dans le cadre de ses campagnes sur les résineux, et elle alimente également l'usine de Tarascon, au nord de Marseille. Donc effectivement, la ressource bois est déjà fortement sollicitée, et cela pose un vrai problème, d'autant plus si d'autres projets industriels viennent encore s'ajouter à cette pression.

Réponse de Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Merci pour vos questions.

Je vais commencer par répondre à Madame, sur le point très important que vous avez soulevé : la ressource forestière.

J'ai noté dans votre propos une certaine inquiétude liée à la multiplication des projets industriels utilisant de la biomasse en Nouvelle-Aquitaine, et je souhaite clarifier sans ambiguïté ce qui concerne le projet Restart.

Nous n'allons pas consommer de biomasse dans ce projet. Pas une seule fois.

Nous allons uniquement récupérer du CO₂ issu de la combustion de biomasse par le groupe RYAM. Autrement dit, nous ne brûlons pas de biomasse nous-mêmes, nous ne prélevons pas de bois, nous valorisons un rejet de CO₂ déjà existant, qui serait autrement émis dans l'atmosphère sans usage.

Je précise également que les projets que vous avez cités (e-cho...) n'ont pas le même procédé que Restart.

La finalité est certes similaire (produire du SAF), mais la technologie, la chaîne de valeur et l'approche sont différentes.

Nous sommes ici dans une logique d'économie circulaire, là où les autres projets relèvent de logiques plus classiques de transformation de biomasse. Donc non, le projet Restart n'induit pas de pression supplémentaire sur la ressource forestière.

Au contraire, nous avons délibérément choisi une technologie qui permet :

- D'éviter de déstabiliser le territoire,
- Et de renforcer la viabilité économique de l'industriel partenaire, en l'occurrence RYAM, auprès de qui nous allons racheter le CO₂ biogénique.

Ce CO₂, aujourd'hui rejeté dans l'atmosphère sans valorisation, sera ainsi capté et réutilisé, ce qui en fait une ressource circulaire, sans impact supplémentaire sur les forêts.

Tous les projets que nous portons chez Verso Energy reposent sur cette même logique : utiliser du CO₂ biogénique issu de biomasse durable, mais sans consommer la biomasse elle-même. Et toujours avec une gestion durable des forêts en amont.

Sur la question du nombre de projets, je tiens également à apporter une précision importante. Il y a en réalité beaucoup plus de projets de production de carburants d'aviation durables (SAF) que ceux que vous avez cités.

Selon les objectifs européens :

- Il faudrait au moins 15 projets de type e-SAF en France à l'horizon 2035,
- Et une trentaine à l'échelle de l'Europe, pour répondre aux obligations de décarbonation du secteur aérien.

Les besoins sont donc considérables, et ce que vous percevez comme une multiplication de projets est en réalité encore insuffisant au regard des objectifs fixés.

Concernant maintenant la question du méthanol soulevée par Monsieur Veyrou, je comprends votre interrogation.

Vous avez raison : dans le document de présentation, nous parlons de méthanol, mais je vous rassure, nous parlons aussi de méthanol-to-jet, c'est-à-dire de la conversion du méthanol en kérosène de synthèse, utilisé pour les avions. Cette étape est bien présente dans le projet Restart. Je vous invite à consulter le dossier de concertation, notamment la page 35, où cette transformation est expliquée en détail.

Ce document est à la disposition du public :

- En téléchargement sur le site internet,
- Et en version papier dans toutes les mairies du périmètre de concertation.

Vous y trouverez l'ensemble des informations techniques sur le processus complet, qui comprend bien :

1. La production de méthanol (e-méthanol),
2. Puis sa conversion en kérosène de synthèse, ou e-SAF.

QUESTION N°7

Intervenant anonyme

Vous avez affirmé tout à l'heure que vous ne consommeriez pas de bois, et je vous ai bien entendu sur ce point. Très bien, c'est clair : vous ne consommerez pas de biomasse directement dans ce projet. Mais vous avez également présenté un tableau prospectif, indiquant que d'ici 2050, il faudrait passer de 1% à 70% de SAF dans les carburants aéronautiques.

Et pour produire ces SAF, il faudra bien des matières premières, et en l'occurrence, vous utilisez ici les fumées issues de la combustion du bois – donc, indirectement, vous vous appuyez quand même sur le bois comme ressource. Et en tant qu'industriel, vous êtes là pour répondre à une demande croissante. Donc ma question est la suivante :

- Est-ce que vous pouvez vous engager aujourd'hui à ne pas consommer directement de bois à l'avenir, y compris si la demande en SAF explose ?
- Est-ce que vous pouvez dire que vous renoncerez à alimenter cette demande si cela implique de recourir directement à la biomasse forestière ?

Autrement dit, pouvez-vous vous engager à ne pas entrer, demain, dans une logique de consommation directe de bois, que ce soit pour produire du carburant terrestre ou du carburant aérien ?

Parce qu'on le sent bien : aujourd'hui, ce projet ne repose pas sur cette ressource, mais nous ne sommes qu'au début d'un processus. Et la pression sur la forêt risque fort de s'accroître dans les années à venir.

Merci.

Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Je vais répondre à votre question, Monsieur, et je vais me permettre de me lever et de retourner à l'écran, car je pense qu'il est très important que tout le monde comprenne bien le cadre dans lequel nous nous inscrivons.

Peut-être n'avons-nous pas été assez pédagogues sur ce point, et je le reconnais. Alors reprenons clairement les choses.

Vous évoquiez tout à l'heure la perspective d'une forte croissance de la demande en carburants durables (SAF) d'ici 2050, et le lien avec une pression accrue sur la ressource forestière.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'il existe deux grandes familles de procédés pour produire du SAF :

- Ce que vous voyez en bleu, dans les schémas présentés,
- Et ce que nous développons, en vert.

Le bleu correspond à d'autres technologies : ce sont notamment des projets qui utilisent :

- Des huiles usagées (huiles de cuisson recyclées),
- Ou de la biomasse, y compris de la biomasse forestière.

C'est, par exemple, le type de procédé développé dans le projet de Total à La Mède.

Ce n'est pas du tout le type de projet que nous portons. Nous, chez Verso Energy, nous sommes dans le vert.

Cela signifie que :

- Nous ne consommons pas de biomasse, ni aujourd'hui, ni demain.
- Nous ne prélevons aucun bois.
- Notre procédé repose exclusivement sur la récupération de CO₂ biogénique déjà émis par des industriels comme RYAM.

Et je le redis avec force, et je l'assume totalement :

Nous ne consommerons pas un seul gramme de biomasse, aujourd'hui ni à l'avenir.

C'est un engagement formel de Verso Energy. Ce point sera d'ailleurs noté par les garantes de la CNDP, et inscrit dans le compte rendu de cette réunion publique.

Nous avons aujourd'hui 7 projets en développement :

- 4 en France,
- Et 2 en Finlande, où nous sommes implantés à proximité de papeteries, comme ici à Tartas.

Dans tous ces projets, la logique est la même : valoriser un CO₂ biogénique déjà existant, sans ajouter de consommation de ressource forestière. Et cela vaut jusqu'en 2050, et au-delà. Nous prenons cet engagement devant vous ce soir.

Je vous remercie de votre question, car elle permet de clarifier un point essentiel, et de dissiper toute confusion entre des procédés industriels très différents.

Interaction de l'intervenant anonyme qui a pose la QUESTION N°7

Effectivement, je comprends ce que vous dites, mais je souhaite apporter une précision importante.

Le gouvernement français et l'Union européenne ont clairement exprimé que l'utilisation du bois pour la production de biocarburants faisait partie de leurs priorités stratégiques. C'est aujourd'hui affirmé, documenté, et cela fait partie des orientations officielles. Il s'agit de l'une des premières priorités d'utilisation de la biomasse dans les plans de décarbonation.

Donc il ne faut pas, à mon sens, minimiser cette réalité ni nous raconter une autre histoire.

Même si votre projet, à l'instant T, ne consomme pas de bois, il est clair qu'une pression croissante va s'exercer sur la biomasse, et sur la ressource forestière en particulier, du fait de cette orientation politique.

Réponse de Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Vous avez utilisé deux fois le terme «biocarburant», et je tiens à souligner un point essentiel, parce que c'est précisément là que réside la différence fondamentale.

Ce que nous produisons, ce n'est pas du biocarburant, c'est du e-carburant. Et cette distinction est cruciale. Il ne faut pas confondre les deux.

• Le biocarburant, c'est ce qui est produit à partir :

- d'huiles végétales,
- ou de biomasse directement transformée.

Ce n'est pas notre cas.

• Le e-carburant, c'est un carburant produit à partir :

- d'électricité (en l'occurrence renouvelable, produite par nos propres moyens),
- et de CO₂ biogénique capté.

C'est un procédé totalement différent, qui ne fait aucun appel à la combustion ou à la transformation directe de la biomasse.

Nous ne sommes ni le gouvernement, ni l'Union européenne, nous sommes une entreprise privée, et nous avons pris un engagement clair et public :

Produire exclusivement du e-carburant, à partir d'électricité renouvelable et de CO₂ biogénique, sans recourir à la biomasse en tant que matière première.

Et je précise un point important : l'électricité utilisée dans nos projets, nous la produisons nous-mêmes, via nos centrales photovoltaïques, que nous développons spécifiquement pour cela.

Nous ne prélevons pas sur le réseau, nous n'utilisons pas l'électricité des autres, c'est notre propre énergie renouvelable. Et le CO₂, quant à lui, est déjà émis dans l'atmosphère par des industriels comme RYAM.

Nous proposons simplement de le récupérer et de lui donner une valeur ajoutée, au lieu qu'il soit rejeté sans usage.

Je le redis :

Ce n'est pas du biocarburant, et ce ne sera pas du biocarburant. C'est un projet de e-carburant, et c'est un choix technologique assumé.

Merci.

>>> PRÉSENTATION DU PROJET RESTART

Sébastien Albert - Modérateur

Merci.

Nous allons maintenant passer à la présentation du projet Restart en tant que tel, avec Madame Noëlle De Juvigny, cheffe de projet chez Verso Energy.

Noëlle de Juvigny - Verso Energy

Nous entrons maintenant dans le vif du projet Restart, un projet de construction puis d'exploitation d'une usine de production de carburant d'aviation durable. Cette usine fonctionnera à partir :

- d'hydrogène électrolytique, produit à partir d'électricité renouvelable ou bas carbone,
- et de CO₂ biogénique, c'est-à-dire issu de la combustion de biomasse déjà existante.

Localisation envisagée

Le projet est prévu sur les communes de Tartas et de Bégaar, au plus proche de la source de CO₂ biogénique, à savoir les chaudières biomasse du groupe RYAM.

L'implantation n'est pas encore figée. Nous privilégions du foncier mis à disposition par RYAM, tout en prospectant des terrains complémentaires pour optimiser la configuration du site. L'implantation sera probablement fractionnée en plusieurs unités, du fait de la configuration foncière actuelle.

Les quatre unités industrielles prévues sont :

1. Unité de captage de CO₂, implantée au plus près des sources d'émission.
2. Unité de production d'hydrogène par électrolyse.
3. Unité de méthanolation (transformation de H₂ + CO₂ en méthanol).
4. Unité de transformation du méthanol en kérosène synthétique, dite methanol-to-jet.

- Transport et logistique
 - Le carburant produit (e-SAF) sera exporté par train via la liaison Tartas-Laluque, qui permet d'accéder au réseau ferré national.
 - Le produit sera ensuite acheminé chez des partenaires stockistes, qui effectueront le mélange (blending) avec du kérosène conventionnel, avant injection dans :
 - le réseau oléoduc Le Havre–Paris (LHP) opéré par Trapil,
 - ou le réseau de l'OTAN, qui dessert aussi des aéroports civils européens.

- Données techniques clés
 - Superficie du projet : environ 25 hectares.
 - Production annuelle : 81 000 tonnes de e-SAF.
 - Consommation d'eau nette : 80 m³/heure.
 - Prélèvement brut : 180 m³/heure,
 - Rejet traité : 100 m³/heure,
 - Objectif : zéro prélèvement net, via un travail d'optimisation en partenariat avec RYAM.
 - CO₂ capté : 334 000 tonnes/an, 100 % biogénique.
 - Besoins électriques :
 - 380 MW pour le fonctionnement,
 - 450 MW demandés à RTE pour inclure une marge de sécurité.
 - Durée de vie du projet : 25 ans.
 - 5 millions de tonnes de CO₂ fossiles évitées dans le secteur aérien.

- Caractéristiques techniques et environnementales
 - Procédé propre, sans émissions de poussières ni d'odeurs.
 - Les seules émissions sont des rejets d'oxygène, issus de l'électrolyse de l'eau.
 - Pas d'impact significatif sur la circulation, hors phase chantier.
 - Exportation du SAF par rail,
 - Acheminement final par oléoducs.

Le projet contribue également à une amélioration de la qualité des rejets de RYAM, car la captation du CO₂ entraînera également celle de particules résiduelles présentes dans les fumées.

- Emplois et retombées économiques
 - Investissement estimé : 1,4 milliard d'euros.
 - Emplois créés :
 - En phase chantier : 800 personnes par jour en moyenne, avec des pics à 1 400 personnes/jour sur 6 mois.
 - En phase d'exploitation : 250 emplois directs et indirects.
 - Retombées locales :
 - Revenu complémentaire pour RYAM, fournisseur de CO₂ biogénique.

- Illustration conceptuelle

Une esquisse conceptuelle du projet est présentée à l'écran :

- Elle montre les quatre grandes briques du procédé :
 - captation de CO₂,
 - production d'hydrogène,
 - méthanolation,
 - transformation en SAF,
- Ainsi que les équipements annexes : bâtiments administratifs, station de traitement des eaux, stockage du produit fini, poste électrique, etc.

- Alternatives étudiées

En lien avec la CNDP, plusieurs alternatives ont été explorées :

1. Autres implantations locales :
 - Terrains proches de RYAM (autres fonciers en cours de prospection),
 - Objectifs : minimiser les impacts environnementaux, optimiser les raccordements, préserver le patrimoine local.
2. Autres territoires :
 - Exemple : Morcenx-la-Nouvelle (proximité du poste électrique de Cantegrit),
 - Exemple : Plateforme Induslacq,
 - Problèmes de transport du CO₂ sur de longues distances, indisponibilité foncière et électrique.
3. Réduction du périmètre du projet :
 - S'arrêter à l'hydrogène : utile à l'industrie, mais pas adapté à l'aviation,
 - S'arrêter au méthanol : utile pour la chimie ou le maritime, mais pas pour décarboner l'aérien.
4. Utilisation d'intrants fossiles :
 - Hydrogène à partir de gaz naturel, ou CO₂ fossile : non conforme à la réglementation, impact carbone défavorable.
5. Séquestration du CO₂ :
 - Enfouissement en réservoirs géologiques : compatible avec la réduction des émissions, mais ne permet pas de produire de carburant pour l'aviation.
6. Traitement de l'eau :
 - Soit par une unité dédiée à Restart,
 - Soit en synergie avec l'unité existante chez RYAM.
7. Diversification des sources de CO₂ :
 - Actuellement : RYAM = 100 % de l'approvisionnement,
 - À terme : approvisionnement complémentaire possible via réseaux de transport de CO₂ (projets PICASSO, Teréga, etc.) ou par train (le CO₂ étant liquéfiable).
8. Option zéro : ne pas réaliser le projet
 - Cela impliquerait de renoncer à la création d'une filière industrielle verte française,
 - De manquer un levier concret pour la souveraineté énergétique,
 - Et de revenir à une consommation plus forte de kérosène fossile dans l'aviation.

David Servant, pilote de projet (RTE)

Merci.

Le raccordement du projet Restart au réseau public de transport d'électricité devra permettre de répondre à la puissance demandée, comme l'a rappelé Madame De Juvigny, c'est-à-dire 450 mégawatts.

Une telle puissance, prise dans son ensemble, implique en principe un raccordement au réseau 400 000 volts. Cependant, il est aussi possible d'envisager un raccordement décomposé, selon la répartition des consommations :

- Environ 80 % de la consommation est liée à l'électrolyseur,
- Et 20 % au fonctionnement des autres unités du procédé.

Dans ce cas, on peut envisager un raccordement via :

- le réseau 225 000 volts pour l'électrolyseur,
- et le réseau 63 000 volts pour les autres usages.

Autour du site envisagé pour le projet Restart, plusieurs infrastructures électriques sont à considérer :

- Un poste électrique déjà existant sur lequel passe une ligne 225 000 volts,
- Un poste 63 000 volts, situé à 4 km à l'ouest, sur la commune de Bégaar (le poste de Berger),
- Et un poste à 400 000 volts, situé sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle, à environ 20 km au nord de Tartas, en ligne directe : c'est le poste de Cantegrit.

À ce stade, plusieurs alternatives de raccordement ont été proposées à Verso Energy. Elles sont encore à l'étude.

La concertation préalable en cours va permettre d'éclairer ces réflexions, grâce aux échanges avec le public et les parties prenantes. Ensuite, une concertation spécifique sera organisée pour le raccordement électrique, en lien avec le projet Restart. Ce type de concertation s'appelait auparavant «Concertation Fontaine» ; elle a récemment changé de nom, mais la procédure reste identique.

Cette future concertation aura pour objectif de :

- Définir le fuseau de moindre impact pour le raccordement électrique,
- Et de présenter le planning associé à sa réalisation.

Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Quelques mots sur le calendrier prévisionnel du projet.

Nous sommes actuellement en 2025, dans la phase de concertation préalable.

Celle-ci sera suivie d'une concertation continue, qui se déroulera jusqu'à l'enquête publique.

- 2025 : phase d'études et préparation des permis

Au cours de cette année, nous allons :

- Constituer nos dossiers de demande d'autorisations,
- Réaliser une étude d'impact environnemental,
- Et une étude de danger, compte tenu de la nature industrielle du projet.

Ces études vont nous occuper une bonne année.

Une réunion publique sera probablement organisée dans un an, dans le cadre de l'enquête publique, au cours de laquelle ces études seront présentées en détail au public.

- 2026 : instruction administrative

En 2026, nous entrerons dans la phase d'instruction des permis, notamment :

- Le permis d'exploiter, dans le cadre de la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement),
- Et le permis de construire.

Ces procédures durent généralement environ deux ans :

- Un an pour déposer les dossiers,
- Un an pour les obtenir.

L'objectif est d'avoir l'ensemble des autorisations nécessaires d'ici fin 2026.

- 2027 à 2029 : construction

Le chantier démarrera début 2027 et durera trois ans, pendant lesquels seront construites les quatre unités industrielles du projet :

1. L'unité de captation de CO₂,
2. L'unité de production d'hydrogène par électrolyse,
3. L'unité de méthanol,
4. Et l'unité méthanol-to-jet, pour la transformation en kérosène synthétique.

- Objectif de mise en service : 2030

- La mise en service du projet est prévue pour 2030.
- En parallèle, il sera indispensable d'avoir achevé le raccordement électrique, en lien avec RTE, fin 2029 au plus tard, pour permettre la mise en production début 2030.

>>> OUVERTURE DU SECOND TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC

Sébastien Albert - Modérateur

Merci Monsieur Lévy-Frébault.

Comme expliqué tout à l'heure, nous allons maintenant passer au deuxième temps d'échange avec le public, cette

fois consacré spécifiquement au projet Restart tel qu'il vient d'être présenté.

Les règles restent les mêmes que pour le premier échange :

- Merci de lever la main,
- Attendez que le micro vous soit apporté,
- Et parlez bien clairement dans le micro.

Je vois déjà plusieurs mains levées, très bien. Nous allons procéder par séries de trois questions, que nous regrouperons avant d'apporter des réponses, afin de fluidifier les échanges.

QUESTION N°8

Monsieur Martin de Tartas

Je voudrais savoir, Verso Energy, ça appartient à qui ? s'il vous plaît.

QUESTION N°9

Jean Dupouy

Je souhaiterais poser plusieurs questions concernant des aspects techniques et environnementaux du projet.

D'abord, sur le raccordement électrique en 400 000 volts :

Est-ce qu'il sera réalisé en aérien ou en souterrain ?

Parce que si c'est aérien, et selon mes calculs, cela passerait à environ 90 mètres de chez moi.

Ensuite, concernant la consommation d'eau, si je ne me suis pas trompé, cela représente environ 1 600 000 m³ d'eau par an.

- Où sera-t-elle prélevée ?

- Et où aura lieu le rejet des 900 000 m³ restants ?

Est-ce que ce sera dans la lagune ?

Par ailleurs, concernant l'électricité utilisée pour produire l'hydrogène :

- Est-ce qu'il s'agira d'électricité renouvelable, ou bien de l'électricité dite bas carbone, ce qui signifierait probablement nucléaire ?

Enfin, comme il est question de trois unités industrielles distinctes, et compte tenu des problèmes récents qu'il y a déjà pu y avoir dans des installations similaires, je voudrais savoir :

- Est-ce qu'il est prévu un système d'alerte spécifique en cas d'incident ou de dysfonctionnement sur l'une de ces unités ?

Merci.

QUESTION N°10

Valentine Julliard

Bonjour.

Monsieur Jean Dupouy a déjà soulevé une partie des points que je voulais aborder, notamment sur la question de l'eau, mais je souhaite apporter quelques précisions et poser d'autres questions complémentaires.

Tout d'abord, concernant l'origine de l'eau utilisée dans le projet :

- D'où sera-t-elle exactement pompée ?

- Et où sera-t-elle rejetée précisément après usage ?

Ensuite, vous avez évoqué deux options de traitement de l'eau :

1. La mise en place d'une unité de traitement spécifique au projet Restart,
2. Ou bien l'utilisation de l'unité de traitement existante de RYAM.

Sur ce point, je pense que tout le monde ici est au courant des problèmes récents rencontrés avec la lagune, qui sert justement au traitement des eaux chez RYAM.

Cela soulève donc plusieurs interrogations :

- Quel type de traitement envisagez-vous dans le cas d'une unité spécifique ?
Est-ce un traitement par lagunage, comme celui déjà en place chez RYAM ?
- Et si vous utilisez l'unité existante, comment garantissez-vous son bon fonctionnement, compte tenu des incidents passés ?

Enfin, j'aimerais poser une question sur la qualité de l'eau rejetée :

- À quelle température sera-t-elle rejetée ?
 - Dans quelles conditions précises ?
 - Et que se passe-t-il pendant le processus d'électrolyse qui nécessite ensuite un traitement de cette eau ?
- Autrement dit, qu'est-ce qui est ajouté ou modifié dans l'eau pour qu'un traitement soit nécessaire à la sortie ?

Merci.

David Servant, RTE

Pour répondre à la question de Monsieur Dupouy sur le raccordement en 400 000 volts, et plus précisément sur le fait de savoir s'il sera aérien ou souterrain :

- Le 400 000 volts correspond au réseau de transport d'électricité à très haute tension, utilisé pour les fortes puissances. À cette tension, le recours à la technique souterraine est envisageable uniquement sur de courtes distances, pour des raisons techniques, économiques et d'enfouissement. Actuellement, le poste électrique de Cantegrit, situé à Morcenx-la-Nouvelle, est le seul à proximité à être raccordé en 400 000 volts.

Vous posez la question d'un raccordement entre Tartas et Cantegrit : si cette solution était retenue, le raccordement serait nécessairement aérien, étant donné la distance importante à couvrir. Cependant, il faut savoir qu'un document stratégique récent, le Schéma de développement du réseau (SDDR), a été publié et soumis au débat public. Ce document identifie notamment certains axes du réseau comme contraints. C'est le cas de l'axe entre Cantegrit et Morcenx, aujourd'hui en 225 000 volts, qui passe par le poste de Berger.

RTE a proposé, dans le cadre de ce schéma, de faire évoluer cet axe vers un passage en 400 000 volts.

Si ce scénario se confirme, et que l'axe passant par Berger passe effectivement en 400 000 volts, alors le raccordement de Restart pourrait se faire via Berger. Et dans ce cas, la distance étant beaucoup plus courte, un raccordement souterrain serait techniquement envisageable.

En résumé :

- Si raccordement à Cantegrit : aérien nécessaire.
- Si raccordement à un axe renforcé via Berger : souterrain possible.

Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Je souhaite compléter les éléments apportés par RTE car ce sont des sujets importants.

Du côté de Verso Energy, notre volonté est claire : nous privilégions le raccordement en souterrain, autant que possible.

Nous souhaitons éviter les lignes aériennes, pour des raisons d'intégration paysagère et d'acceptabilité locale. C'est un engagement que nous portons dans le cadre de ce projet, et c'est ce que nous allons chercher à mettre en œuvre.

Concernant la question sur la propriété de l'entreprise, Verso Energy est détenue principalement par quatre groupes :

- Crescendix,
- Eiffel Investment Group,
- AMS,
- Et Engie Holding.

Nous pouvons bien entendu vous fournir plus de détails sur chacun de ces actionnaires si vous le souhaitez.

Il y avait plusieurs questions très précises sur l'eau : sa provenance, son traitement, sa qualité et sa température de rejet.

a) Prélèvement d'eau

L'eau utilisée pour le projet ne sera pas prélevée directement dans un cours d'eau ou une nappe phréatique.

Nous avons fait le choix de nous approvisionner uniquement via une réduction de la consommation actuelle de RYAM :

- C'est un engagement que nous prenons ce soir,
- Il sera consigné dans le cadre de cette concertation.

Autrement dit, chaque mètre cube d'eau que nous utiliserons sera compensé par une économie équivalente réalisée chez RYAM.

b) Rejet et traitement de l'eau

Nous avons identifié deux options pour le traitement des eaux usées du projet :

1. Une unité de traitement dédiée, indépendante de celle de RYAM,
2. Une synergie possible avec l'unité de traitement existante chez RYAM.

À ce jour, nous avons privilégié l'option d'un traitement autonome, afin de ne pas ajouter de charge sur le système existant. Mais compte tenu du contexte local et des préoccupations exprimées sur les lagunes de RYAM, nous restons ouverts à étudier une solution combinée, si cela permet d'améliorer la situation existante.

Nous sommes prêts à adapter notre projet pour qu'il soit également un levier d'amélioration locale.

Si cela peut contribuer à régler un problème ou renforcer une infrastructure existante, nous en serons ravis.

c) Qualité de l'eau rejetée

En ce qui concerne la qualité de l'eau à la sortie :

- L'eau utilisée pour produire de l'hydrogène doit être très pure, donc déminéralisée.
- Ce processus implique que nous retirons les minéraux contenus dans l'eau fournie par RYAM.
- Ces minéraux extraits seront donc concentrés dans l'eau résiduelle à traiter.

Il n'y a pas d'ajout de substances chimiques de notre part dans le cycle.

Il s'agit uniquement d'un processus de concentration, qui nécessite ensuite une prise en compte spécifique lors du traitement. Nous veillerons à ce que les eaux traitées soient compatibles avec leur récepteur final, tant en termes de composition chimique que de température de rejet.

La température de l'eau rejetée, notamment, fera l'objet d'une attention particulière pour qu'elle soit en conformité avec la réglementation et n'entraîne aucun déséquilibre thermique dans le milieu naturel.

Enfin, puisque RYAM est directement concerné par ces sujets, notamment l'approvisionnement en eau et le traitement, je propose de laisser la parole à leur représentant, si celui-ci souhaite apporter un complément d'information.

Christian Ribeyrolle, dirigeant de RYAM Tartas

Bonjour à toutes et à tous.

Effectivement, le sujet de l'eau est un point central, que nous avons intégré dès le départ dans la réflexion autour du projet

Restart, en collaboration étroite avec Verso Energy.

Concernant la consommation d'eau, nous avons déjà en cours sur notre site un certain nombre de projets visant à réduire notre propre soutirage.

L'idée, comme cela a été précisé précédemment par Monsieur Lévy-Frébault, est bien d'atteindre un objectif de «net zéro» en matière de soutirage :

- Cela signifie que la quantité d'eau prélevée pour les besoins du projet Restart serait intégralement compensée par des économies réalisées sur le site RYAM.
- Nous travaillerons main dans la main avec Verso Energy pour y parvenir.

Ce projet représente un investissement important – 1,4 milliard d'euros – et ouvre donc la possibilité de créer des synergies que nous n'aurions pas pu envisager seuls auparavant.

Nous allons donc étudier toutes les opportunités d'optimisation, que ce soit sur :

- la consommation d'eau,
- le soutirage,
- ou les installations existantes.

Il y a là un potentiel d'amélioration pour l'ensemble du site industriel, que nous souhaitons pleinement exploiter en coopération avec Verso.

Concernant la question des rejets d'eau, je confirme ce qui a été dit :

- Les eaux usées issues du projet Restart ne contiendraient pas de pollution organique,
- mais essentiellement des minéraux concentrés, provenant de l'eau déminéralisée utilisée pour la production d'hydrogène.

Je tiens à rappeler que nous avons tous en tête les difficultés récentes liées à notre lagune aérée, notamment en matière d'odeurs, sujet que nous avons abordé dans cette même salle, il y a peu.

C'est pourquoi nous serons extrêmement vigilants, et très rigoureux dans l'étude qui sera menée pour déterminer :

- si une utilisation partagée du système de traitement existant est envisageable,
- ou si une solution distincte doit être privilégiée.

À ce stade, aucune décision n'est arrêtée, mais nous étudierons toutes les options de façon précise, en collaboration étroite avec les équipes de Verso Energy.

Sébastien Albert - Modérateur

Merci Monsieur, y avait une dernière question sur l'eau, sur la température

Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Pour compléter les réponses précédentes, je vais revenir sur deux points soulevés :

La température de l'eau rejetée par l'unité industrielle serait de l'ordre de 30 °C.

Ce niveau de température ne présente pas, à ce stade, de problématique environnementale majeure.

Nous rappelons également que des bassins de décantation sont prévus pour permettre :

- un refroidissement naturel,
- une mise en température locale, c'est-à-dire une adaptation à la température ambiante du jour.

Ce sont des dispositifs classiques, qui permettent de gérer l'impact thermique sur les milieux récepteurs.

Mais quoi qu'il en soit, ces éléments feront l'objet d'analyses précises dans le cadre de l'étude d'impact environnemental.

Concernant la question du système d'alerte en cas d'incident – posée un peu plus tôt par un intervenant dans la salle – je

souhaite apporter une réponse claire.

Oui, il y aura un système d'alerte mis en place. Le projet étant soumis à la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), nous avons l'obligation réglementaire de mettre en place des dispositifs adaptés de sécurité et d'alerte. Mais au-delà de cette obligation, si cette attente est exprimée pendant la concertation, nous nous engageons à aller plus loin, notamment en termes de transparence et d'information auprès des riverains.

Nous pourrions, par exemple, envisager :

- La mise en place d'un système renforcé d'alerte à la population,
- L'organisation de commissions locales d'information (CLIC),
- Et même la tenue de réunions publiques régulières, pendant la phase d'exploitation, pour expliquer :
 - les mesures de sécurité en place,
 - le fonctionnement du système d'alerte,
 - et les réactions prévues en cas d'événement technique.

C'est un engagement que nous sommes prêts à prendre, dans la mesure où cela répond à une demande réelle du territoire. Nous en tiendrons compte dans notre bilan de concertation, au même titre que les autres préoccupations exprimées ce soir, telles que :

- la ligne aérienne ou souterraine,
- le traitement des eaux,
- ou encore la préservation de la ressource en eau

QUESTION N°11

Intervenante anonyme

Bonsoir.

J'aurais souhaité que vous puissiez remettre à l'écran certaines diapositives de votre présentation. Il s'agissait de la première et de la deuxième, ou peut-être un peu plus loin dans le diaporama – celles où figuraient notamment les chiffres clés, et en particulier la consommation d'électricité. Je crois que c'est la diapositive où l'on voit les 450 mégawatts.

Parce que, soyons francs, 450 mégawatts, ce n'est pas une donnée qui parle à tout le monde. Ce serait utile de donner un ordre de grandeur, pour que les gens dans la salle puissent visualiser l'ampleur du besoin énergétique.

D'ailleurs, selon des calculs simples, il semblerait que la consommation électrique annoncée pour le projet Restart corresponde à peu près à celle de tout le département des Landes.

Je pense que ce serait important de le préciser clairement à l'écran.

Ensuite, j'aimerais revenir sur la question de l'eau, car il me semble que certains éléments ne sont pas tout à fait clairs :

- Vous parlez d'une consommation nette de 80 m³ par heure,
- Et en même temps, vous indiquez que vous n'allez pas pomper d'eau, car vous allez la récupérer via une réduction de la consommation chez RYAM.

J'ai du mal à comprendre comment cela s'articule concrètement.

Par ailleurs, vous avez dit tout à l'heure que rejeter de l'eau à 30 °C ne posait pas de problème.

Je souhaiterais exprimer mon inquiétude à ce sujet : à ma connaissance, une centrale nucléaire, par exemple, n'a pas le droit de rejeter de l'eau au-delà de 28 °C. Donc dire que 30 °C, «ce n'est pas très chaud», me semble relatif et potentiellement préoccupant.

Enfin, pour continuer sur les ordres de grandeur, vous avez évoqué cette consommation d'eau de 80 m³ par heure.

Là encore, si l'on fait des calculs simples, cela revient à la consommation d'eau d'une ville de 30 000 habitants.

Je pense que ces équivalences mériteraient d'être systématiquement mises en avant, car elles permettent au public de mieux

appréhender l'impact réel du projet.

Merci.

QUESTION N°12

Intervenant anonyme

Bonsoir.

Ma question s'inscrit dans la continuité de l'intervention précédente, concernant les 450 mégawatts d'électricité nécessaires au fonctionnement du projet.

Je suppose que cette électricité, en pratique, proviendra du nucléaire, non ? Parce que vu les ordres de grandeur, il est difficile d'imaginer qu'elle soit entièrement d'origine renouvelable.

Pour que tout le monde mesure bien ce que cela représente, je précise que : 450 mégawatts, c'est l'équivalent de la moitié de la production d'un réacteur nucléaire du Blayais. Cela donne une idée plus concrète de l'ampleur de l'énergie absorbée par une telle installation.

Merci.

QUESTION N°13

Intervenant anonyme

Bonsoir.

J'aimerais qu'on aborde maintenant la question des risques industriels, et en particulier les risques de type Seveso.

Vous avez dit que votre usine ne stockera pas de carburant, puisque le produit fini sera évacué par train, via la liaison ferroviaire Luluque -Tartas. Mais tout de même, il y aura forcément du stockage temporaire sur site, même minimal.

Parce que j'imagine bien qu'il n'y aura pas un train tous les jours, et qu'il y aura donc, à certains moments, une présence de kérosène ou d'autres produits à haute inflammabilité.

Et c'est là que quelque chose m'interpelle fortement.

Prenons l'exemple de RYAM : c'est une usine classée Seveso, et autour de son périmètre, on impose des distances de sécurité, interdisant par exemple aux particuliers de bâtir à moins de 600 à 800 mètres. Mais dans votre cas, on autoriserait l'implantation de cette nouvelle usine à proximité immédiate de lotissements, sans imposer aucune distance réglementaire, sans même savoir quelles normes seraient à respecter ?

Je ne comprends pas comment une telle situation est possible. Pourquoi n'applique-t-on pas les mêmes règles de précaution pour une usine comme la vôtre, qui va manipuler des volumes importants de matières potentiellement dangereuses, comme le kérosène synthétique ou l'hydrogène ? Cela me semble être un angle mort très préoccupant.

Sébastien Albert - Modérateur

Brève synthèse des questions qui viennent d'être posées par le public, en indiquant qu'elles portent notamment sur la puissance électrique annoncée de 450 mégawatts et la nécessité de la mettre en perspective pour en comprendre l'ampleur, sur les modalités de soutirage et de consommation nette d'eau ainsi que la température de rejet annoncée à 30 °C, et enfin sur la question du risque industriel, en particulier la possible classification Seveso du site, la présence de stockage temporaire de carburant et la proximité de l'usine avec des zones d'habitation.

Réponse de Noëlle de Juvigny – Verso Energy

Concernant la consommation d'électricité du projet, il est important de rappeler que, même si nous consommons de l'électricité, celle-ci est utilisée pour produire un vecteur énergétique – l'hydrogène – qui permet ensuite de fabriquer un carburant d'aviation durable. On parle donc ici d'une électrification indirecte d'un secteur, l'aviation, qui ne peut pas se décarboner autrement à court ou moyen terme.

En termes de besoins, il s'agit effectivement de 380 mégawatts, auxquels s'ajoute une marge pour atteindre 450 mégawatts en puissance requise, soit environ 3 térawattheures de consommation annuelle, en prenant une base de fonctionnement de 8 000 heures par an. Pour mettre ce chiffre en perspective : la production française d'électricité en 2024 était de 530 TWh, et la consommation nationale de 450 TWh. Cela signifie que notre projet représente environ 0,6 % de la production française. Par ailleurs, la France est traditionnellement exportatrice nette d'électricité, et a même battu un record en 2024 avec 89 TWh exportés. Ce projet ne se fera donc pas au détriment des besoins électriques des industriels ou des particuliers français.

Réponse de Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Concernant la température de l'eau rejetée, je tiens à préciser que, si mes propos ont pu prêter à confusion plus tôt, nous allons bien évidemment réaliser toutes les études réglementaires requises. Il y aura notamment une étude thermique ainsi qu'une étude de dilution dans le récepteur, c'est-à-dire dans le milieu naturel dans lequel l'eau sera rejetée. L'objectif est de garantir que la température de l'eau restituée soit en adéquation avec celle du récepteur, et sans impact sur les espèces présentes dans les cours d'eau.

Il faut bien comprendre que la comparaison avec une centrale nucléaire, qui rejette de l'eau à 28 °C, n'est pas pertinente dans ce cas, car les volumes d'eau concernés sont incomparables : une centrale nucléaire peut rejeter jusqu'à 80 000 m³ par heure, alors que notre projet se situe autour de 100 m³ par heure. La dilution est donc tout à fait différente. En cas de besoin, des bassins de rétention ou d'autres dispositifs permettront de différer les rejets pour éviter tout déséquilibre thermique. Ces études seront menées dans le cadre des travaux réglementaires en cours et seront présentées lors de l'enquête publique. Aujourd'hui, elles ne sont pas encore réalisées, car nous sommes dans une phase amont du projet, mais elles le seront avant toute autorisation de rejet.

S'agissant maintenant de la proximité du site avec des habitations et des risques industriels, je souhaite répondre clairement. Le projet sera soumis à une autorisation environnementale au titre de la réglementation ICPE, ce qui implique un processus d'instruction long et exigeant, qui mobilise de nombreux services de l'État. Parmi eux, la DREAL, la DDT, le SDIS, l'Agence régionale de santé, la police de l'eau, tous chargés de formuler des avis techniques et réglementaires sur le projet.

Nous ne pourrions obtenir aucune autorisation sans avoir rigoureusement démontré la maîtrise des risques, y compris ceux liés au stockage temporaire de carburant ou à l'hydrogène. Il faut deux ans de procédure : une première année pour constituer le dossier, une seconde pour obtenir les autorisations. Il est donc inexact de penser que le projet pourrait se faire sans évaluation du risque ou sans cadre réglementaire strict.

QUESTION N°14

Daniel Verdier

Bonsoir, c'est encore moi. Je voudrais revenir sur la question de l'eau car, pour être honnête, je n'ai toujours pas compris un point essentiel : d'où RYAM prélève-t-il actuellement son eau ? Est-ce dans la nappe phréatique, ou bien dans le Retjons. Parce que selon l'origine, la qualité de l'eau peut être très différente, notamment si elle vient du Retjons.

Ensuite, d'après les documents que j'ai pu consulter, RYAM fonctionnerait aujourd'hui avec une consommation d'environ 100 000 m³ par heure. Ils ont, semble-t-il, pris l'engagement de réduire cette consommation de 5 % dans les années à venir. Cela représenterait donc une économie de 50 m³ par heure.

Or, on nous explique ici que le projet Restart prévoit un soutirage de 180 m³ par heure. Alors là, honnêtement, je ne comprends pas le calcul. Je n'arrive pas à voir comment une réduction de 50 m³ permettrait d'en fournir 180. Si c'est possible, il faudrait vraiment m'expliquer clairement cette logique.

Et pour que chacun puisse visualiser ce que cela représente, je précise que 100 m³ par heure, cela équivaut à 25 litres par seconde, soit à peu près deux douches qui coulent en continu, chaque seconde. Cela donne une idée assez concrète de la quantité d'eau concernée par le projet.

QUESTION N°15

Éric Kemain – Tartas

Bonsoir.

Vous avez mentionné que Verso Energy dispose d'un capital de 50 millions d'euros. Or, le projet Restart représente un investissement de 1,4 milliard d'euros. Alors, comment ce projet sera-t-il financé concrètement ? Quelle est la structuration financière prévue pour le mener à bien ?

Je souhaite également poser une question sur le bruit, car on est ici dans un environnement industriel, où le bruit est déjà un sujet sensible. Avez-vous prévu de faire des mesures de bruit spécifiques à l'emplacement de l'usine Restart ? Et surtout, les ferez-vous avec l'usine RYAM en fonctionnement, car en ce moment, la papeterie est à l'arrêt ? Ce serait dommage de baser les mesures sur une période non représentative.

Autre point important : aurons-nous accès aux résultats de ces mesures de bruit, notamment en centre-ville de Tartas ? Par ailleurs, je m'interroge sur la réduction des nuisances sonores du site existant. Est-ce que RYAM prévoit également de travailler à la réduction de ses émissions sonores ?

Enfin, je voudrais revenir sur un souvenir très précis : il y a quelques mois, nous avons eu à Tartas une enquête publique sur le projet de bioéthanol, porté par la RYAM.

Personnellement, je l'ai vécu comme une boîte noire.

On nous présentait un projet où :

- Les intrants venaient de RYAM,
- Les rejets étaient aussi gérés par RYAM,
- Mais l'étude d'impact ne portait que sur la RYAM.

Résultat : le commissaire enquêteur lui-même expliquait qu'il n'avait pas accès à certaines données, parce qu'elles relevaient d'un site tiers. Cela nous a laissé, habitants, dans une grande opacité.

Ma question est donc claire :

Va-t-on revivre la même chose avec le projet Restart ?

Puisque vous parlez par exemple de rejets dans la lagune de RYAM, aurons-nous accès aux données complètes, ou bien sera-t-on, une nouvelle fois, face à une étude tronquée, limitée à votre seule installation ?

Et pour finir, je repose ma question initiale : est-ce que RYAM a effectué des mesures de bruit en ville ? Et est-ce que ces données seront rendues publiques ?

Merci.

Réponse de Victor Lévy-Frébault – Verso Energy

Je vais répondre directement à l'ensemble des questions posées, puisqu'il est plus cohérent de traiter les différents points d'une intervention en une seule fois, plutôt que de les morceler.

D'abord, concernant le financement du projet Restart, vous avez raison de souligner que Verso Energy dispose aujourd'hui d'un capital de 50 millions d'euros, ce qui peut sembler peu par rapport à un projet chiffré à 1,4 milliard d'euros. Mais il faut bien comprendre que tant que les autorisations n'ont pas été obtenues, il n'est ni utile, ni réaliste pour une entreprise d'avoir ce montant disponible sur ses comptes. Cela serait un gaspillage de capitaux dormants.

La structuration financière est donc classique pour ce type de projet industriel :

- Environ 30 % sont financés par les actionnaires, soit environ 400 millions d'euros,

- Et les 70 % restants (environ 1 milliard d'euros) sont levés par emprunt bancaire, au moment de la décision finale d'investissement.

Ce financement interviendra environ huit mois avant le démarrage des travaux, c'est-à-dire début 2026, et non maintenant, alors que nous sommes toujours en phase de concertation préalable, et que le projet peut encore évoluer ou être abandonné.

Concernant les nuisances sonores :

Il y a bien entendu une réglementation stricte que nous devons respecter, notamment une limite de 60 décibels au-delà de la limite de propriété. À titre indicatif, je parle actuellement à environ 60 décibels, ce qui permet de donner un repère auditif. Oui, nous ferons des mesures de bruit, et nous pourrions les rendre publiques.

Nous avons même prévu, lors de l'atelier n°3 de la concertation (consacré aux impacts du projet), de venir avec un sonomètre (un appareil de mesure du niveau sonore), pour faire la démonstration de ce que représentent concrètement ces niveaux de bruit. C'est un enjeu important pour le territoire, et nous sommes tout à fait prêts à aller au-delà de nos obligations réglementaires, si cela permet de renforcer la transparence et le dialogue.

Enfin, sur la transparence de l'étude d'impact environnemental, notamment en lien avec l'expérience passée du projet bioéthanol porté par la RYAM, je comprends parfaitement la préoccupation. Ce que nous pouvons garantir, c'est que nous prenons en compte dès à présent les remarques du territoire, et que la question des rejets, y compris via les installations de RYAM, fera l'objet d'une étude détaillée dans notre propre dossier d'impact.

Nous n'avons aucune intention de reproduire un modèle «boîte noire». Si nous coopérons avec RYAM sur des installations communes, les impacts cumulés seront intégrés dans notre analyse, afin que l'ensemble des effets environnementaux soit transparent et compréhensible pour le public, les élus et les autorités.

Je laisse maintenant la parole à Christian Ribeyrolle pour répondre à la partie relative à l'eau.

Réponse de Christian Ribeyrolle – Dirigeant de RYAM Tartas

Si je me souviens bien, la question portait sur l'origine de l'eau prélevée par l'usine de Tartas, et sur les chiffres évoqués dans le cadre du projet Restart. C'est tout à fait compréhensible que cela paraisse difficile à concilier, car nous ne parlons pas exactement des mêmes choses.

Sur le prélèvement d'eau, comme tout le monde le sait ici, nous prélevons aujourd'hui de l'eau à la fois dans la nappe phréatique et dans le Retjons. Ce sont nos deux sources principales d'approvisionnement. Et effectivement, nous sommes autour de 1 000 m³ par heure de prélèvement, ce qui correspond au chiffre que vous avez mentionné.

Donc, quand on évoque un volume de 80 m³ par heure pour le projet Restart, cela peut sembler très important à l'échelle individuelle – je comprends d'ailleurs l'image qui a été donnée tout à l'heure, celle du nombre de douches par seconde – mais à l'échelle de notre usine, cela représente moins de 10 % de notre propre consommation actuelle. C'est ce que je voulais souligner pour que l'on puisse remettre ces chiffres en perspective.

En ce qui concerne les rejets, ils se font également dans le Retjons, et toutes ces données sont encadrées par notre arrêté préfectoral, donc publiques et accessibles.

Concernant maintenant les fameux 5 % de réduction, il faut bien comprendre que cela n'a rien à voir directement avec Restart. Ces 5 % sont issus d'un programme national lancé par le gouvernement, qui avait sélectionné un certain nombre de sites industriels en France pour explorer des pistes de réduction de consommation, notamment d'eau et d'électricité. Dans ce cadre-là, nous nous étions engagés à étudier une réduction de 5 %, mais c'était un engagement indicatif, à un instant T, bien avant que les chiffres du projet Restart ne soient connus.

Aujourd'hui, nous nous engageons à aller bien au-delà de ces 5 %, dans le cadre de notre coopération avec Verso Energy, afin de permettre à Restart de soutirer jusqu'à 180 m³/h – non pas en puisant davantage, mais en réduisant d'autant notre propre prélèvement. C'est donc une démarche d'optimisation partagée, cohérente avec la logique d'impact net nul, que nous

construisons ensemble.

QUESTION 16

Daniel Verdier

Donc si je comprends bien, vous seriez en mesure de vous engager sur une réduction de 15 %, alors que jusqu'à présent, vous ne parliez que de 5 % ? Parce que si aujourd'hui vous dites pouvoir céder 180 m³/h à Restart, c'est bien que vous pouvez aller plus loin que les 5 % annoncés...

Réponse de Christian Ribeyrolle – Dirigeant de RYAM Tartas

Oui, tout à fait. Oui, bien sûr, nous le pouvons.

Dans une usine comme la nôtre – et beaucoup de personnes présentes ici connaissent bien notre fonctionnement – il est tout à fait possible de mettre en œuvre des projets qui permettent de réduire la consommation d'eau de manière progressive : 2 %, 3 %, 5 %, 10 %... Tout dépend des moyens qu'on met en face, des investissements réalisés, des technologies mises en œuvre.

Au départ, nous nous étions fixé un objectif de réduction de 5 %, comme un premier palier, mais avec l'arrivée d'un projet d'envergure comme Restart, nous voyons l'opportunité d'aller plus loin, d'amplifier nos efforts, et de réaliser des économies supplémentaires qui permettront d'atteindre les volumes nécessaires, notamment les 180 m³/h évoqués. Ce projet devient ainsi un levier concret pour dépasser nos engagements initiaux.

Sébastien Albert - Modérateur

Merci Monsieur.

Madame De Juvigny souhaitait apporter une petite précision en lien avec une question précédente.

Et ensuite, nous reprendrons les questions du public.

Intervention de Noëlle de Juvigny – Verso Energy

Oui, je voulais simplement compléter ce qui vient d'être dit, et qui est tout à fait exact.

En plus des économies d'eau envisagées du côté de RYAM, il faut savoir que, dans les premières études que nous avons menées, nous comptons également récupérer de l'eau directement contenue dans les fumées issues des chaudières biomasse. Il s'agit de vapeur d'eau, présente dans les émissions de CO₂.

Concrètement, au moment de la capture du CO₂, on part d'un flux de fumées avec une concentration de CO₂ d'environ 13 %, qu'il faut purifier jusqu'à 99,9 %. Cela implique d'éliminer tous les autres composants, y compris l'eau, que nous comptons récupérer et réutiliser. Et selon nos premières estimations, cette eau récupérée pourrait couvrir près de la moitié de nos besoins en eau pour le projet Restart.

C'est une source complémentaire, totalement indépendante des économies réalisées par RYAM, et qui contribuera également à limiter l'impact du projet sur la ressource locale.

Sébastien Albert - Modérateur

Merci.

Je vais simplement vous demander d'être assez concis dans vos questions, s'il vous plaît, afin que nous puissions donner la parole au plus grand nombre. Monsieur, la parole est à vous.

QUESTION 17

Christian Berdot

Je voudrais évoquer ici les propos de Luc Baudino, qui est coordinateur du programme Hydrogène à l'ADEME – l'Agence de la transition écologique, qui, comme vous le savez, est un organisme public de référence en matière de maîtrise de l'énergie.

Dans une interview récente, il explique très clairement que l'hydrogène bas carbone ou renouvelable n'a d'intérêt que dans un contexte de sobriété énergétique. Il insiste même : il faut impérativement réduire notre consommation d'énergie, l'usage des engrais, de l'acier, et limiter nos déplacements. Car, selon lui – et je le cite – « l'hydrogène ne doit pas être un alibi pour éviter de changer nos systèmes et nos comportements ».

En ce qui concerne spécifiquement les transports aérien et maritime, il rappelle qu'ils nécessiteront des quantités colossales d'électricité et de CO₂, ce qui fait d'ailleurs écho à la question posée tout à l'heure sur la biomasse. Et il alerte sur le fait que, sans réelle réduction du trafic, il faudrait l'équivalent de plusieurs centrales nucléaires rien que pour produire le carburant destiné à ces deux secteurs.

Moi, ce qui m'étonne dans ce projet, c'est que la question de la sobriété n'est jamais abordée. On nous parle de production, de technologie, de captation, mais jamais de réduction à la source.

Alors j'aimerais poser deux questions très simples :

1. Quel est le rendement de ce procédé ?

Combien d'énergie faut-il en entrée dans l'usine, pour produire un kilowatt de carburant utilisable ?

Parce que les chiffres que j'ai vus indiquent qu'il faut 14 kilowattheures d'électricité pour produire 1 kilowattheure de kérosène. Si ces chiffres sont confirmés, ce n'est pas soutenable, ni d'un point de vue écologique, ni d'un point de vue de politique énergétique.

2. Est-ce qu'on ne devrait pas réserver l'hydrogène à des usages absolument indispensables, plutôt que de l'utiliser pour faire voler des avions, au bénéfice d'une minorité de personnes qui peuvent se le permettre ?

Ce projet me semble s'écarter complètement de toute logique de sobriété, et ça pose une vraie question de choix de société.

QUESTION 18

Bonsoir.

Je vais peut-être dissoner un peu ce soir, parce que je n'ai pas de chiffres à avancer. Je suis venu ici dans un but d'information, parce que comme le disait un célèbre journaliste d'investigation :

« La connaissance, c'est l'émancipation. »

Et c'est par cette démarche que je me tiens ici, aujourd'hui. Je suis moi-même journaliste, et je constate que, trop souvent, la connaissance et le savoir sont désormais mis au service de l'opinion, du préjugé, voire de la croyance.

Ici, dans le Pays Tarusate, ce sont des centaines de travailleurs qui créent chaque jour la richesse. Il suffit de passer devant l'usine RYAM ces jours-ci pour s'en rendre compte.

Alors bien sûr, le questionnement est nécessaire, je ne le remets pas en cause. Mais, comme le disait Aristote :

« L'ignorant affirme, le savant doute, le sage réfléchit. »

Je le dis sans détour : je suis sidéré parfois par le niveau des interventions qu'on entend ici. On parle d'un projet à l'échelle industrielle, à long terme, et on revient sans cesse à des douches, à des comparaisons anecdotiques, à des peurs déconnectées du réel. Est-ce que, par exemple, celui qui parlait tout à l'heure de température d'eau, est allé vérifier à quelle température l'eau est réellement rejetée dans son propre foyer ? Car nous aussi, chacun de nous, nous rejetons. Il faut aussi être lucide.

Je regrette que certains de mes collègues, ici présents, n'aient pas fait preuve de plus de recul. Moi, je suis satisfait que ce projet puisse voir le jour. Et je remercie toutes les instances qui participent à son développement, car il est structurant pour notre territoire.

Il y a quelques décennies, le train aussi faisait peur, on disait qu'il allait détruire nos campagnes. Et pourtant, les gares se sont

construites, les villes se sont organisées autour. C'est pareil aujourd'hui : l'évolution ne s'arrête pas.

Et je rappelle que les lotissements autour de l'usine ont été créés par les anciens travailleurs eux-mêmes. Ce sont eux qui ont fait naître ces quartiers. Alors si ces maisons ont été rachetées, je vous invite à lire vos actes de propriété : tout y est écrit noir sur blanc. On savait déjà que l'on achetait à proximité d'une zone industrielle.

Voilà. Je voulais simplement ramener un peu de mesure et de mémoire dans ce débat.

Sébastien Albert - Modérateur

S'il vous plaît, Madame, s'il vous plaît. On va rester dans un climat de courtoisie, c'est important.

Chacun aura la parole, vous pourrez vous exprimer.

On va maintenant reprendre avec une question, merci.

QUESTION 19

Bruno Pierkowski – Bégaar

Bonjour.

Alors je vais parler aussi un peu au nom de ma femme – je vous préviens, elle a le sang chaud. Elle n'est pas d'ici, elle est du Nord, Monsieur, du Nord !

Moi, ce qui m'inquiète vraiment, c'est ce que vous avez dit sur l'absence de poussières ou d'odeurs. Très bien. Mais moi, ce que je voudrais savoir en toute honnêteté, c'est ce qu'il en est du bruit. Vous nous dites que vous allez faire des efforts, mais ça me fait un peu peur parce que RYAM aussi, ça fait des mois qu'ils disent qu'ils font des efforts, et on ne voit pas les résultats.

Et je tiens à le dire : RYAM était là avant moi, c'est vrai, mais moi je serai là avant vous – Restart. Donc j'espère que vous ne suivrez pas le même chemin, qu'on ne nous dira pas : "on fait des efforts" et qu'on vivra avec des nuisances en retour. C'est un point que je vous demande de prendre très au sérieux.

Ensuite, sur le plan foncier, vous parlez d'un projet qui nécessite 25 hectares. Or, d'après le PLUi, ces zones sont classées N, donc en zone naturelle. Ça signifie qu'il faudrait une modification du PLUi pour que ce soit possible.

Est-ce que cette procédure est déjà engagée ?

Parce que j'ai entendu dire que la Communauté de communes ou la commune aurait déjà engagé des démarches pour acheter du terrain. Donc je voudrais qu'on soit clair : est-ce que des choses se font déjà en parallèle, sans que ce soit officiellement lié au projet ?

Et puis, au-delà des règles, moi j'aimerais bien savoir ce que ça va changer concrètement. On parle de 25 hectares de zone naturelle qui disparaissent.

Est-ce qu'il y a des mesures de compensation prévues ? Est-ce que cette perte va être relocalisée ailleurs ? Est-ce que tout sera concentré sur Tartas ? Ou aussi sur Bégaar ?

Et dernière question très concrète, parce que je suis nouveau dans ce genre de réunions et je découvre le fonctionnement :

À quel moment vais-je savoir si j'aurai un bâtiment, une usine ou un parking devant chez moi ? Parce que c'est ça aussi, la réalité pour les habitants. Merci.

Réponse de Noëlle de Juvigny – Verso Energy

Je vais répondre tout de suite sur la question du foncier.

Concernant l'impact foncier, vous avez raison de souligner qu'aujourd'hui, les zones que nous avons présentées, que je peux d'ailleurs remettre à l'écran, ne sont pas figées. Ce sont des hypothèses de travail, elles sont susceptibles d'évoluer. Parmi ces zones, il y a effectivement un mélange de types de classement : des zones naturelles, des zones agricoles et d'autres qui sont compatibles avec des activités industrielles.

Mais vous avez parfaitement raison : à ce jour, il n'existe pas 25 hectares de zones entièrement compatibles, du point de vue des documents d'urbanisme, avec l'implantation d'un projet industriel comme le nôtre.

Donc, concrètement, cela signifie que le projet devra obligatoirement passer par une procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Cette procédure s'appelle une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU. C'est une étape réglementaire obligatoire, que nous prévoyons d'engager si nous décidons d'aller plus loin dans le développement du projet. Mais je vous le confirme : cette démarche n'est pas encore lancée à ce jour.

Concernant votre question plus large, j'ai bien compris qu'elle fait aussi référence à la loi ZAN – Zéro Artificialisation Nette. Vous faites un lien très juste. Cette loi impose une réduction progressive de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), avec pour objectif zéro artificialisation nette d'ici 2050.

En clair, cela veut dire que, pour chaque territoire, on doit réduire drastiquement les surfaces nouvellement urbanisées, décennie après décennie. Et effectivement, un projet de 25 hectares comme celui-ci ne peut pas être absorbé par les quotas d'artificialisation autorisés à l'échelle d'une seule commune ou même d'une communauté de communes. Cela poserait des problèmes très concrets : par exemple, cela empêcherait d'autres projets locaux de voir le jour, comme des équipements publics, des logements sociaux ou d'autres aménagements nécessaires.

Pour répondre à cette contrainte, l'État a prévu deux types de mécanismes.

D'abord, des quotas régionaux, c'est-à-dire une enveloppe mutualisée à l'échelle de la région, qui permet de porter ce type de projets structurants sans pénaliser directement un seul territoire. Ensuite, il existe aussi des quotas nationaux, qui sont mobilisables pour les projets d'envergure, qu'il s'agisse de projets industriels, d'infrastructures, ou autres, et qui ne peuvent pas reposer sur les seuls équilibres fonciers locaux.

Notre stratégie, chez Verso Energy, c'est donc de demander une prise en compte de notre consommation d'ENAF dans le cadre de ces quotas régionaux ou nationaux. Je précise toutefois que ces demandes sont encore en cours, elles ne sont pas finalisées, mais elles font partie des démarches officielles prévues dans la suite du projet.

Réponse de Victor Lévy-Frédault – Verso Energy

Je vais répondre à la question qui a été posée tout à l'heure sur le rendement du procédé et sur la sobriété énergétique, deux sujets importants.

Concernant d'abord le rendement énergétique de notre projet, il est de l'ordre de 43 %. Cela signifie que, pour 100 unités d'énergie électrique consommée, on produit environ 43 unités d'énergie finale sous forme de carburant d'aviation durable. C'est un chiffre cohérent avec les technologies actuelles de production d'e-carburants à partir d'hydrogène.

Sur la sobriété, évidemment, nous partageons pleinement ce principe. Il est indispensable d'aller vers une réduction des consommations d'énergie, comme le dit l'ADEME, mais aussi comme l'impose la réglementation européenne. Il faut également envisager une réduction du trafic aérien. C'est une orientation qui est claire à l'échelle de l'Europe.

Mais il faut aussi avoir conscience qu'il y aura toujours, même à l'horizon 2050, du transport aérien. Et ce qu'on propose ici, c'est une réponse pour décarboner ce qui subsistera. Il ne s'agit pas de cautionner le statu quo, mais d'apporter une solution là où les alternatives sont très limitées. Ce projet s'inscrit donc en complément de la sobriété, pour réduire les émissions résiduelles qui resteront inévitables.

Il existe d'autres pistes, comme le développement de l'avion à hydrogène, mais cette solution pose aujourd'hui d'importantes limites techniques. L'hydrogène est un gaz très peu dense, donc il prend beaucoup de place. Pour l'utiliser dans un avion, il faut le liquéfier, c'est-à-dire le refroidir à -250 °C, ce qui consomme énormément d'énergie.

En réalité, dans l'état actuel des choses, une partie importante de l'hydrogène serait utilisée uniquement pour son propre refroidissement, ce qui rend la solution peu efficace pour l'instant.

À l'inverse, le carburant d'aviation durable (SAF), que nous produisons, a l'avantage d'être immédiatement compatible avec les moteurs des avions actuels. Il peut être incorporé sans aucune modification technique, un peu comme on le fait aujourd'hui avec l'éthanol dans les moteurs essence.

Les avions actuels peuvent déjà fonctionner avec jusqu'à 50 % de SAF, sans changement. C'est donc une solution opérationnelle à court terme, ce qui est aussi une de ses forces.

QUESTION 20

Madame Savy – Bégaar

Bonsoir. Je suis Madame Savy, j'habite à Bégaar et je suis propriétaire d'une maison qui existait bien avant l'usine RYAM. Ma maison se trouve à environ 800 mètres de l'usine actuelle, donc nous subissons déjà de nombreuses nuisances : bruit, odeurs, lumière... et j'en passe.

Aujourd'hui, vous envisagez d'implanter une nouvelle unité industrielle, et selon les implantations potentielles présentées, ma maison pourrait se retrouver à 400 ou 300 mètres à peine de cette nouvelle installation. Cela aurait un impact direct sur la valeur de mon bien. Ma maison va perdre énormément de valeur, et je ne pourrai plus rien en faire : ni la vendre, ni envisager d'y réaliser des projets. C'est une implantation qui va totalement dévaloriser mon patrimoine.

Et ce n'est pas simplement une question de bruit. Il faut prendre en compte l'ensemble des nuisances : nuisances sonores, olfactives, lumineuses, poussières... Je tiens à le préciser, les nuisances lumineuses sont réelles, car depuis nos domiciles proches de l'usine, nous vivons en plein jour... de jour comme de nuit. Les installations actuelles produisent une lumière constante, y compris la nuit, qui perturbe notre environnement.

Alors, ma question est simple : qu'est-ce qui peut être fait pour cela ?

Quels engagements peuvent être pris, quelles compensations peuvent être envisagées pour les habitants directement concernés par ces nuisances ?

QUESTION 21

Intervenante – Anonyme

Bonjour. Je souhaite intervenir sur un sujet important, celui de la santé publique, en lien avec l'environnement et la sécurité.

Aujourd'hui, les riverains de l'usine actuelle – et à fortiori ceux qui seraient concernés par la future implantation du projet Restart – font un certain nombre de constats préoccupants en matière d'impact sur la qualité de l'air.

Dans ce cadre, je souhaiterais formuler une demande de saisine d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, pour l'installation de capteurs d'analyse de l'air sur le territoire.

Nous demandons que cette démarche soit portée par le maître d'ouvrage, en coopération étroite avec :

- les riverains,
- les scientifiques et spécialistes de l'atmosphère,
- des étudiants, pourquoi pas,
- et bien sûr Atmo, l'organisme de référence en matière de surveillance de la qualité de l'air.

Madame Thenet, vous avez évoqué tout à l'heure le principe de co-construction dans le cadre de cette concertation. Eh bien, pourquoi ne pas créer un observatoire participatif de la qualité de l'air sur le territoire du pays tarusate, en lien avec Atmo ? Ce serait un outil concret, transparent, et accessible, pour suivre l'évolution des émissions et des polluants atmosphériques autour du projet, avant, pendant et après sa mise en œuvre.

Merci.

QUESTION 22

Intervenante anonyme

Bonjour. J'ai une double question qui touche à des enjeux fondamentaux : d'une part, l'argent public susceptible d'être mobilisé dans le cadre de ce projet, et d'autre part, la sécurisation financière de votre entreprise, Verso Energy.

Tout d'abord, concernant l'argent public, je souhaiterais – si ce n'est pas possible dès ce soir, du moins dans les réponses écrites qui seront publiées ensuite – obtenir un état complet et transparent de toutes les aides publiques dont votre entreprise, qui est privée, pourrait bénéficier dans le cadre du projet Restart.

Je parle ici :

- des aides locales, qu'elles soient financières ou en nature, apportées par la Communauté de communes, le département, ou la région.

D'ailleurs, on sait que la région Nouvelle-Aquitaine, selon les propos récents de son président Alain Rousset, manque de moyens financiers, notamment pour compenser la consommation d'ENAF évoquée tout à l'heure. Alors vous ferez sans doute des demandes de subvention à cette échelle, et nous aimerions savoir si ces aides sont envisagées, sollicitées ou acquises.

- des aides nationales, de la part de l'État,

- ainsi que des financements européens, éventuellement via des fonds pour la transition énergétique ou la décarbonation de l'industrie.

Ensuite, je voudrais aborder la question de la sécurité financière du projet.

En me renseignant sur d'autres projets portés par votre entreprise – notamment le projet Désir, que j'ai trouvé sur le site de la CNDP – j'ai lu dans un cahier d'acteurs un élément assez inquiétant. Il y est mentionné que le site Infonet – un site spécialisé dans l'analyse financière – fait état d'un risque de défaillance très élevé concernant Verso Energy.

Cela soulève naturellement une préoccupation forte :

Quelles sont les garanties apportées par votre société aux habitants, aux élus, aux partenaires publics ? Si jamais le projet devait s'arrêter en cours de route, si une déconstruction devait être engagée, ou en cas de défaillance de votre entreprise, qui assurerait la remise en état ? Qui serait responsable des conséquences financières, techniques, voire environnementales ?

Je le dis sans animosité : je ne demande qu'à être rassurée, mais je pense que ces réponses doivent être données clairement et en toute transparence.

Merci.

Réponse de Victor Lévy Frébault

J'aimerais bien répondre question par question, parce qu'après on les oublie, c'est ça le problème. Moi, j'ai tout noté, donc je vais commencer par l'inverse, parce que les dernières sont les plus simples à exprimer. Alors, sur l'argent public, il faut comprendre comment ça se passe. Aujourd'hui, les entreprises qui émettent du CO₂ fossile – pas du CO₂ biogénique – elles payent un coût à chaque fois qu'elles émettent du CO₂ dans l'atmosphère. Il y a un système de quotas, et cet argent-là va directement financer des projets de décarbonation. Donc il faut savoir que les industriels qui émettent du CO₂ fossile envoient beaucoup d'argent à l'Europe, et l'Europe réutilise cet argent dans ce qu'on appelle un Fonds d'innovation pour financer ce type de projet.

Nous, on postule à ce Fonds d'innovation cette année. On est candidat, et on aura la réponse dans l'année. Donc à ce jour, on n'a pas reçu d'argent public, ni français ni européen, mais on espère pouvoir en avoir pour nous aider à faire ce projet. Il y a aussi un appel à projets de l'ADEME, qui aura ses résultats cette année, et auquel on a candidaté également. C'est aussi un mécanisme pour aider ce type de projet. Donc voilà pour l'aspect financement public. Si, dans le cadre de la concertation continue, on obtient des réponses officielles, on les communiquera évidemment au niveau régional, national et européen.

Pour ce qui est du local, je laisserai peut-être le président en parler, mais je peux vous dire qu'il y a zéro argent public localement à ce stade. Les élus ne nous ont rien demandé. On fait un partenariat avec Ryam. C'est notre partenaire sur ce dossier, et on est acheteur de leur CO₂ biogénique.

Par rapport à votre autre question, sur le projet Désir, ça rejoint un peu la question de tout à l'heure sur les risques de défaillance de l'entreprise. Aujourd'hui, on a des actionnaires solides. Je vous l'ai dit : par exemple, le groupe Eiffel, c'est plus de cinq milliards d'euros d'actifs actuellement détenus. Donc on a les épaules assez solides pour investir. Et pour info, j'ai fait la concertation Désir, j'étais le responsable du projet aussi. On les a toutes faites, on connaît bien. Personne n'avait évoqué

dans un cahier d'acteurs cette question de défaillance, ça a été dit après, évidemment. Donc je réponds pareil : il n'y a pas de risque élevé pour financer ce type de projet. Ce sont des projets verts, du 21^e siècle, et ils seront finançables, clairement.

Pour la demande sur l'Atmo, je prends note. C'est la première fois qu'on nous demande, dans nos concertations, une étude Atmo. Il n'y a pas d'émission atmosphérique liée à ce projet, mais si vous le souhaitez, on prendra l'engagement d'étudier la faisabilité d'une telle étude au niveau local. Voilà, on est là pour vous écouter, et si c'est une demande forte, on en tiendra compte. Je peux pas vous donner une réponse immédiate, mais je vous promets que d'ici la fin de la concertation, on aura étudié cette possibilité.

Sur les nuisances maintenant : pas de poussières, pas d'odeurs. On sait que ce sont des sujets sensibles, et on y sera très attentifs. Ce projet va surtout permettre une réduction significative des émissions actuelles du site de Ryam : entre 80 et 85 % de réduction des émissions de poussières, des NOx (oxydes d'azote) et des SO₂ (dioxyde de soufre). Les fumées que nous allons capter, on va les nettoyer. C'est une amélioration réelle de la qualité de l'air. Et donc, si on fait une étude Atmo, elle devra démontrer cette amélioration après mise en service. Moi je vous le dis, je l'assume, ce projet va améliorer la qualité de l'air. Il faut en tenir compte.

Sur la lumière maintenant. Je suis désolé, Madame, je ne connais pas l'emplacement exact de votre maison. Mais si notre installation peut contribuer à réduire une nuisance lumineuse existante, eh bien franchement on l'étudiera. Donnez-nous l'adresse précise, et on regardera ce qu'on peut faire. Je ne peux pas vous garantir qu'on pourra le résoudre, mais on s'engage à étudier le sujet. Il y a des contraintes réglementaires, bien sûr – notamment en termes de sécurité aérienne, il faut que certaines hauteurs soient visibles la nuit – mais si on peut y travailler, on le fera. Et je vous invite à venir à l'atelier dédié aux impacts. Ce sera l'occasion de voir tout ça plus en détail, en lien avec l'emplacement des habitations.

Concernant la perte potentielle de valeur de votre bien immobilier, je comprends votre inquiétude. Ça fait 20 ans que je fais des projets industriels. J'étais chez Direct Énergie avant, vous savez, et on a construit 5 centrales de plus de 450 mégawatts. À chaque projet, on a entendu cette crainte. Je vais vous parler d'un cas concret : le projet de Landivisiau, en Bretagne. C'était la même inquiétude. On a commandé des études avec des agences immobilières locales. Résultat : les prix de l'immobilier ont augmenté depuis la mise en service du projet. Pourquoi ? Parce que quand l'industrie s'installe, il y a de l'activité, des gens qui viennent travailler, ça attire du monde, ça crée de la demande, et donc les prix montent.

C'est l'inverse qui se passe quand une industrie ferme. Si Ryam disparaît demain, je peux vous garantir que les prix de l'immobilier baisseront immédiatement. On pourra vous transmettre ces études, on s'y engage. Bien sûr, je ne parle pas ici de cas particuliers, très proches de l'installation, mais dans l'ensemble, c'est l'industrie qui soutient le dynamisme économique et l'attractivité d'un territoire. Avec ce projet, ce sont 1 500 personnes en phase chantier, 250 emplois pérennes, et donc des gens qui vont venir s'installer ici, dans la communauté de communes. Et ça, ça tire les prix vers le haut.

Voilà, merci.

QUESTION 23

Paul Braque, habitant de Carcen-Ponson et salarié de la papeterie de Tartas

Bonsoir, je travaille à la papeterie de Tartas et j'ai deux questions assez simples. Vous avez parlé tout à l'heure de synergies possibles autour du projet, et ça m'intéresse particulièrement. Il y a une synergie dont vous n'avez pas parlé, c'est celle qui pourrait exister avec le séchoir de Maïsador, qui est très gourmand en énergie. Est-ce que vous avez envisagé un raccordement à ce site pour lui faire bénéficier d'une partie de la chaleur fatale que vous n'utiliserez pas ?

Deuxième point, est-ce que vous avez réfléchi à des synergies avec des infrastructures publiques, comme par exemple un réseau d'eau chaude pour la commune ? Je pense notamment à l'opportunité de chauffer une éventuelle piscine à Tartas avec cette chaleur fatale.

Et enfin, une question plus rapide sur la voie ferrée : vous prévoyez son utilisation à l'horizon 2030, or elle a été remise à neuf

il y a deux ou trois ans et elle n'est actuellement pas exploitée par Ryam. Est-ce qu'on va devoir attendre 2030 pour qu'elle serve enfin ? Est-ce que Ryam prévoit de la réutiliser d'ici là ?

Réponse de Victor Lévy Frébault - Verso Energy

Alors, je suis désolé, le séchoir de maïs, je le connais pas. Mais on va l'étudier. Si vous me parlez de cette synergie, on va regarder. Je peux pas vous promettre qu'on aura trouvé une solution d'ici la fin de la concertation, qui se termine en juin, mais on prend note de la question et on s'engage à l'étudier.

Sur la piscine, c'est une question qui revient souvent, vous n'êtes pas le premier à la poser. D'ailleurs, sur un autre projet qu'on a mené, à Landivisiau, on nous avait posé exactement la même question : est-ce qu'on pouvait chauffer une piscine avec la centrale à gaz ? Je vais vous répondre franchement. Ce n'est pas évident. Pourquoi ? Parce que la chaleur fatale qu'on a, elle sort à 30°C. Pour alimenter un chauffage urbain ou chauffer une piscine, il faut plutôt 90°C. Et en plus, il faut prendre en compte la distance : si vous êtes à deux ou trois kilomètres, vous imaginez bien qu'en hiver, avec 10°C dehors, on arrive au bout avec une eau à 10°C. Donc, sincèrement, ça me semble difficile. Je préfère être honnête avec vous, ça paraît compliqué.

En revanche, sur la question de la voie ferrée, oui, on confirme qu'on étudie sérieusement la possibilité de l'utiliser. L'objectif, c'est de limiter au maximum le trafic routier, donc les camions. On veut pouvoir sortir notre SAF par train, via cette ligne ferrée. C'est la solution qu'on privilégie clairement, et qu'on met en avant dans le projet. Merci.

Réponse de Noëlle de Juvigny - Verso Energy

Je vais simplement compléter sur la partie synergies avec Ryam, parce qu'il y avait aussi dans votre question la mention des synergies thermiques. Effectivement, nous avons des besoins thermiques dans ce projet, mais dans des conditions opératoires bien particulières : des températures, des pressions, des flux spécifiques. Et, en sortie également, nous produirons des flux thermiques avec leurs propres caractéristiques.

Ryam a aussi, dans son fonctionnement, des besoins thermiques à certaines étapes de ses procédés. Il peut donc y avoir un intérêt mutuel à organiser des échanges de chaleur. Ces discussions sont déjà engagées, et vous avez tout à fait raison de souligner ce potentiel de synergies entre nos installations.

QUESTION 24

Intervention de **Mme Sarriquet Garante CNDP**

La question posée portait précisément sur l'utilisation par Ryam, dès maintenant, de la voie ferrée qui a été récemment remise en état.

Christian Ribeyrolle - Dirigeant Ryam Tartas

Ce n'est pas franchement une question directement liée au projet Restart, mais comme l'a très justement rappelé Monsieur Braque, qui connaît bien le sujet puisqu'il travaille à l'usine de Tartas, autant que tout le monde entende la réponse. En ce qui concerne l'utilisation de la voie ferrée, effectivement remise en état par la Région, il faut savoir qu'à ce jour, cela représenterait un surcoût pour l'usine de l'ordre de 600 000 € par an. C'est une redevance à verser pour pouvoir utiliser la voie ferrée, à laquelle s'ajoute le coût du transporteur, en l'occurrence la SNCF.

Ce n'est donc pas une décision anodine : cela impliquerait de réduire d'autant les résultats économiques de l'usine. Maintenant, je ne dis pas que nous n'envisageons pas son utilisation — bien au contraire. Nous cherchons aujourd'hui des solutions pour voir si nous pourrions la mobiliser malgré le coût élevé. Il est aussi question de voir dans quelle mesure ce montant pourrait être revu à la baisse.

En tout cas, c'est une décision qui, comme toute décision d'entreprise, se prend aussi en fonction de critères économiques.

Cela n'enlève rien au fait que la voie ferrée puisse être utile à d'autres acteurs que Ryam, et que les investissements régionaux n'ont pas été faits en vain.

QUESTION 25

Oui, vous avez parlé de sobriété tout à l'heure, Monsieur, et vous avez donné votre position sur votre intérêt pour la sobriété du trafic aérien. J'imagine que c'est une position qui est également partagée par vos actionnaires, pour que cela reste cohérent. Dans ce cas, concernant la production que vous avez annoncée — vous avez parlé de 81 kilotonnes de carburant par an, sauf erreur sur l'unité —, cette production est donc en lien avec la réutilisation des émissions de l'usine de Tartas. Ma question est donc la suivante : ces 80 kilotonnes seront-elles constantes dans le temps ? Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire s'il s'agira de 80 kilotonnes pendant 5, 10 ou 15 ans ? Ou bien envisagez-vous une augmentation de cette production à l'avenir ?

Et puis une petite remarque à Madame de Juvigny : tout à l'heure, lorsque vous avez tenté de donner un ordre de grandeur de la consommation électrique du projet, vous l'avez rapportée à la consommation électrique française. Si vous l'aviez rapportée à la consommation mondiale, évidemment, le chiffre aurait semblé encore plus dérisoire... Voilà, c'est juste une remarque de rhétorique.

Réponse de Noëlle de Juvigny - Verso Energy

Je confirme qu'il n'est pas prévu d'augmenter la production au-delà des 81 000 tonnes de SAF par an. Aujourd'hui, le projet est dimensionné précisément en fonction de la quantité de CO₂ biogénique émis par Ryam. Il n'y a donc pas de « phase 2 » envisagée ni d'extension prévue à ce jour. La production restera donc stable, constante, pendant toute la durée de vie du projet.

Réponse de Victor Lévy-Frébault – Verso Energy

Oui, c'est un engagement que je prends très clairement : il n'y aura pas de deuxième unité. Et la raison est simple, c'est qu'il n'y a pas de source supplémentaire de CO₂ biogénique sur ce site. Nous ne créons pas artificiellement du CO₂ juste pour faire tourner l'usine. Donc non, pas d'extension de capacité, ni aujourd'hui, ni demain. Nous nous engageons sur cette base-là.

Concernant votre remarque sur la consommation électrique et le fait qu'on l'ait rapportée à la production nationale, je comprends votre point de vue. Mais il faut bien avoir en tête qu'on parle d'un raccordement au réseau national, RTE, qui est un réseau de transport à l'échelle de la France entière. L'électricité qui alimente notre site ne vient donc pas exclusivement de la région des Landes. Ce réseau est interconnecté, c'est pour cela qu'on raisonne à l'échelle nationale.

Et je vous le dis en connaissance de cause : chez Verso Energy, nous sommes issus du secteur de l'énergie – nous avons construit et exploité plusieurs centrales en France, nous connaissons bien le fonctionnement du réseau. C'est cette logique de réseau que nous appliquons dans notre raisonnement.

QUESTION 26

Vous avez indiqué plus tôt que Verso Energy couvrirait les besoins en électricité du projet grâce à ses propres centrales photovoltaïques. Or, vous avez aussi précisé que la consommation du projet Restart serait de 450 mégawatts, soit l'équivalent de la consommation électrique de tout le département des Landes.

J'aimerais donc savoir combien d'hectares de panneaux photovoltaïques cela représente concrètement pour produire cette quantité d'électricité? Je précise bien : je parle ici de la surface nécessaire pour générer l'équivalent de la consommation du projet, en énergie renouvelable, pas de ce qui transite réellement sur le réseau RTE.

Réponse de Noëlle de Juvigny - Verso Energy

Alors pour répondre précisément à votre question : non, Verso Energy ne produira pas, avec ses seules centrales photovoltaïques, la totalité de l'électricité nécessaire au projet Restart. Ce que nous développons en parallèle, ce sont des projets photovoltaïques, qui, à horizon 2030, représenteront environ 2 gigawatts de puissance installée. Cela correspond à peu près

à 2,6 térawattheures de production annuelle.

Pour vous donner un ordre de grandeur, la consommation annuelle du projet Restart est estimée à environ 3 térawattheures. Donc, même si notre production propre est très significative, elle ne suffira pas à couvrir à elle seule tous les besoins.

Nous compléterons donc avec d'autres sources : soit en achetant de l'électricité renouvelable auprès d'autres producteurs – via des contrats d'achat d'électricité verte –, soit en nous appuyant sur le mix électrique français, qui intègre aussi du bas carbone. Le sourcing sera donc composé d'une partie d'électricité que nous produirons nous-mêmes, d'une autre partie que nous achèterons à d'autres acteurs du renouvelable, et d'une dernière part issue du réseau national, avec un mix déjà très décarboné.

QUESTION 27

« Oui, c'est juste une petite remarque. Vous disiez, Monsieur Lévy, que le rendement du projet est de 40 à 43 %. Donc, les 67 % restants, les 450 mégawatts qui sont injectés dans l'installation, ils deviennent quoi ? Où passent-ils ? »

Réponse de Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

« Partout, oui. On vous donnera le détail ultérieurement. Je suis désolé, je n'ai pas la réponse exacte ce soir. Si on prend les centrales thermiques dont je parlais tout à l'heure, on est dans le même ordre de grandeur qu'une centrale électrique classique. Il n'y a pas de grande différence, malheureusement, c'est comme ça. Cela dit, on pourra améliorer le rendement dans le temps : un industriel, un exploitant, améliore ses performances au fil des années. On prévoit un fonctionnement sur plus de 30 ans, donc il est probable qu'à terme, on augmente significativement le rendement. Mais aujourd'hui, le rendement est bien de cet ordre-là. »

QUESTION 28

Speaker 10 :

« OK. Je m'interroge simplement sur l'intérêt d'utiliser une énergie renouvelable avec un rendement aussi faible. »

QUESTION 29

Speaker 9 :

« Oui, c'est à propos des centrales solaires. Vous avez mentionné des chiffres importants en gigawatts et tout ça. Donc je voulais savoir : est-ce que ces centrales solaires impliquent de la déforestation, comme on le voit beaucoup dans notre département ? Ou bien est-ce que vous les installez effectivement sur des terrains déjà anthropisés ? »

Réponse de Noëlle de Juvigny - Verso Energy

« Alors, non, on ne défriche pas du tout. D'ailleurs, je crois que ce n'est même pas autorisé. Donc évidemment, il n'est pas question de déforestation. Nos projets photovoltaïques s'implantent soit sur des friches industrielles existantes, soit dans le cadre de projets d'agrivoltaïsme, c'est-à-dire des installations photovoltaïques compatibles avec une activité agricole, et qui peuvent même l'améliorer. Troisième cas de figure : il peut s'agir de centrales flottantes, installées par exemple à la surface de carrières remblayées ou remplies d'eau. »

QUESTION 30

« Oui, alors moi je voudrais savoir si vous envisagez éventuellement de livrer du carburant à l'aviation militaire ? Et j'ai une autre petite question, vraiment toute petite : quelle enveloppe avez-vous accordée aux agences de communication dans votre budget ? Quel pourcentage cela représente-t-il du budget global ? »

Réponse de Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

À propos de l'aviation militaire, il a effectivement été question récemment, dans le cadre du plan de réarmement présenté par le Président de la République, de renforcer l'autonomie énergétique de la France. Il s'agit là d'une question de souveraineté énergétique : il est évidemment préférable pour la défense nationale de s'approvisionner en carburant durable produit localement, en France, plutôt qu'à l'étranger.

Concernant la communication, le budget global du projet est de 1,4 milliard d'euros en phase chantier. À ce stade, nous ne sommes encore qu'en phase de concertation, et le projet peut tout à fait ne pas voir le jour. Malgré cela, une concertation publique comme celle que nous menons actuellement représente déjà un investissement significatif : plus de 100 000 euros ont été alloués à la communication et à l'organisation de cette concertation, ce qui est conséquent au regard du fait que le projet n'est pas encore lancé.

QUESTION 31

Émilie Ducasse

« En tant qu'habitant de Bégaar à proximité du site, je souhaiterais savoir si le projet va entraîner une extension du périmètre Seveso actuellement en vigueur. Par ailleurs, en cas d'accident industriel, quels seraient les risques potentiels pour les riverains ? »

QUESTION 32

« Vous nous avez présenté une illustration du procédé industriel comportant quatre unités. Est-ce que ce type de projet, dans sa configuration complète, fonctionne déjà quelque part ? »

QUESTION 33

Jacques Descargues :

« L'hydrogène étant un gaz très explosif et corrosif, les installations doivent généralement être implantées à bonne distance des habitations, souvent entre 500 mètres et 1 kilomètre. Vous avez évoqué des précautions, mais pourra-t-on disposer d'une étude détaillée des risques et de garanties précises concernant la sécurité liée à l'hydrogène ? »

Réponse de Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Je me souviens de deux questions : celle liée au risque Seveso et celle concernant le risque spécifique à l'hydrogène. Je vais commencer par la deuxième. Une étude de danger sera bien évidemment réalisée, cela fait partie des exigences réglementaires dans le cadre de la procédure ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Aujourd'hui, nous anticipons que le projet sera classé Seveso, notamment en raison des volumes de stockage prévus sur le site, qu'il s'agisse de SAF, d'hydrogène ou de méthanol.

Nous ne connaissons pas encore avec précision les quantités de stockage qui seront nécessaires, car cela dépendra des modalités techniques finales, mais ce point sera étudié en détail. Je comprends parfaitement votre inquiétude. Nous nous engageons à ce que cette étude de danger soit conduite avec la plus grande rigueur, et nous prenons bonne note de votre demande spécifique concernant la transparence de cette étude.

Il faut aussi savoir que l'autorisation d'exploiter ne pourra être accordée que si cette étude démontre que les risques sont strictement maîtrisés, contenus dans le périmètre de l'installation, et qu'ils ne présentent pas de danger pour les populations riveraines. Cette démonstration repose sur des modélisations très précises, exigées par les services de l'État. Ces modélisations devront prouver que, même en cas d'accident, l'impact resterait confiné à l'intérieur du site.

Donc oui, cette étude sera bien faite, elle prendra environ un an, et elle fera partie intégrante de notre dossier réglementaire.

Réponse de Noëlle de Juvigny - Verso Energy

Pour répondre à votre question, non, il n'existe pas à ce jour de projet identique en fonctionnement. Ce que nous développons est profondément innovant. Il y a actuellement une trentaine de projets en cours de développement en Europe, dont une douzaine en France et environ quatre en Allemagne. Les premiers projets de ce type sont annoncés dans les pays nordiques — en Islande, en Norvège, etc. — à l'horizon 2027. Cela dit, comme souvent dans ce type de démarches, des décalages peuvent survenir. Mais pour être très claire : non, il n'existe pas encore de projet opérationnel de cette nature. Nous sommes bien sur une technologie de rupture, totalement nouvelle par rapport aux procédés existants.

Réponse de Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Je souhaite apporter un complément important. Il est vrai que ce type de projet, regroupant l'ensemble des unités sur un même site, n'existe pas encore en fonctionnement. En revanche, les technologies qui composent le procédé, elles, existent déjà séparément. Il y a aujourd'hui dans le monde des unités d'électrolyse pour la production d'hydrogène, des unités de méthanol, ainsi que des unités de type "methanol to olefins" — qui sont assez proches technologiquement du "methanol to jet". Ce qui est innovant dans notre projet, c'est l'intégration de l'ensemble de ces briques technologiques sur un seul et même site industriel. Mais chacune, individuellement, repose sur des procédés éprouvés et déjà opérationnels ailleurs.

Sébastien Albert - Modérateur

Merci. Avant de conclure, nous avons pris l'habitude de rappeler les différentes réunions prévues dans le cadre de cette concertation préalable qui se poursuivra jusqu'à la mi-juin. Mais avant cela, nous allons donner la parole à Mesdames les garantes pour qu'elles puissent, en quelque sorte, clôturer cette soirée.

Marion Thenet - CNDP

Nous vous invitons vivement à continuer à participer nombreux aux différents rendez-vous de cette concertation. Nous ne sommes qu'au début, et nous comptons vraiment sur vous pour revenir, mais aussi pour relayer l'information autour de vous. Les prochains événements prendront la forme d'ateliers thématiques, avec un format plus qualitatif, en petits groupes. L'objectif est de favoriser l'échange et l'approfondissement sur des sujets précis.

Par ailleurs, la plateforme de contribution en ligne est ouverte depuis ce matin. Nous vous encourageons à y participer. Certaines réponses seront apportées rapidement, tandis que d'autres, plus techniques, nécessiteront un peu plus de temps. Sachez que toutes les réponses sont relues par nous, les garantes, avant publication, ce qui peut aussi allonger légèrement les délais.

En tout cas, merci à toutes et à tous. Ce premier temps d'échange a été particulièrement riche, avec des questions nombreuses et de qualité. Cela permettra à Verso Energy, à Ryam, mais aussi à l'ensemble des parties prenantes, d'avancer dans cette concertation.

Sébastien Albert - Modérateur

Je voulais simplement ajouter un mot pour conclure. Nous vous donnons évidemment rendez-vous aux prochaines dates prévues dans le cadre de la concertation. Pour rappel, toutes les informations, y compris les supports projetés ce soir, les dossiers de concertation au format PDF, ainsi que l'ensemble des documents de communication sont disponibles et téléchargeables sur le site internet : restart-concertation.eu.

Merci à tous pour votre présence et votre participation active, et rendez-vous le 10 avril. Très bonne soirée à vous.